

G. R. 11.

Collectio Rara.

Collected from
Kam.

7

L A

VERITE

DEFFENDVE

KÖN. PR. FR.
UNIVERS.
ZVHALIE.



AV SAGE LECTEUR.

NOUS avons retenu quatorze mois cette responce, ayant mieux aymé laisser nostre reputation engagée, que d'esloigner vn accommodement qu'on fit esperer il y a vn an. Le Cardinal de Richelieu a iugé que nostre paix seroit contraire à sa fortune, & nous a fait vne plus cruelle guerre: il a voulu qu'on fist vn grand Volume de toutes les iniures que ses Escrivains auoient dit à la Reine Mere du Roy, & à Monseigneur Frere unique de sa Maiesté, & que le sieur du Chastelet y adioustast vne Preface plus infame que ne sont tous ces petits Libeles. Nous auons reconu que vostre prudence ne produisoit point d'autre effet que de rendre le mensonge plus hardy, & auons crû que la conscience & la raison vouloient qu'on

A ij

4
arrestast cette insolence. Si le Cardinal
de Richelieu se contentoit de se faire louer
par des corrompus, les bons Esprits se
moqueroient des sottises loüanges qu'on luy
donne, ses ennemis se resioüiroient de ce
que les flatteurs auangent sa ruine: mais
lors que ces fripons calomnient tous ceux
qu'il a offencez, & taschent de prouuer
que les esclans de ses passions sont des ef-
fets de sa raison, il doiuent attirer les iu-
stes defences de ceux qui sont mal-trai-
tez dans leurs Escrips. Celuy qui ne croit
pas estre innocent, si la Royne Mere du
Roy n'est coupable, merite non seulement
d'estre chastie, mais il oblige l'Aduocat
de cette grande Princesse de fournir des
reproches contre ceux qui l'accusent, &
contre les tesmoins qu'ils produisent. Si
les parasites du Cardinal sont des chiens
qui léchent celuy qui tient en sa main
droite le baston qui les menace, & leur
presente avec la gauche le pain pour les
amuser contre ceux qu'il veut faire mor-

dre: qu'il considere que nous ne craignons
point ses coups estans en lieu de seureté,
& que nous n'abbayons pas apres ses
biens, luy ayant abandonné les nostres.
Nous l'auons prié souuent de comman-
der à ses Escriptuains de se taire: nous se-
rions tres aises de n'estre point con-
traints d'effacer ses loüanges, en lauuant
les blasmes qu'il nous donne: ce qui ne se
peut faire autrement, à cause du meslan-
ge qu'il a fait. Nous ne voulons pas
vser de violence: nous ne pouuons auoir
la Iustice: il ne nous reste qu'à nous def-
fendre avec les mesmes armes qu'on em-
ploie contre nous. Il est raisonnable que
nous en ayons le choix, puis que nous
sommes appellez. Les François qui
sçauent & pratiquent cette regle dans
leurs combats, ne le trouueront point
estrange: toute la terre iugera que
nous sommes fondez en raison, & cha-
cun déplorera la misere de nostre sie-
cle qui voit ce qui n'a iamais esté vû,

6
qu'un homme esleuë par les bien-faits de
la Royne, entreprend de la calomnier im-
punément dans le Royaume de son Fils:
Et qu'il est si effronté de faire débiter
ses impostures dans tout le Pays, où re-
gnent les Enfans & Parens de la plus
grande Princesse du Monde. Sage Le-
cteur, si la rigueur du temps oste la liber-
té à tes paroles, ie suis assuré qu'elle n'e-
stouffera pas la iustice de tes sentimens.



LA
VERITE
 DEFFENDVE.

DERSECUTER les exilez, calomnier les morts, oster la reputation apres qu'on a rauy les biens & la vie; dire des iniures aux miserables, se moquer de ceux qui souffrent, & se couvrir de sa puissance pour medire sans preuve, sont les plus estranges effets de la Tyrannie: & c'est à quoy s'occupent ceux qui veulent plaire au Cardinal de Richelieu. Il n'a pas laissé de reconnoistre, que les violances luy reüssissent mieux que les médifances, & que les ministres de sa colere sont plus ardens executeurs de ses volontez, que ses Escriuains ne sont habiles flatteurs de ses

A iij

vanitez. Il a vû aussi, que si la foiblesse de ceux qu'il a affligez, a esté contraincte de ceder à son pouuoir absolu; leur vertu a trouué en ses apologies tous les auantages qu'on tire de la verité deffendue par vne personne genereuse & bien instruite. Il y a vn an que ces considerations le portent à arrester les libelles de tous ceux qu'il payoit, pour faire des iuectiues contre la Royne Mere du Roy, & monseigneur Frere vnique de sa Maiesté. Il fit bien, car outre que tous les hommes vertueux disoient que ces diffamations estoient indignes d'un Chrestien, les gens d'esprit iugeoient qu'il ne gaignoit pas le procez par escrit. De l'autre costé, celuy qui a pris la plume pour soustenir l'Innocence, & destromper l'ignorance, s'estoit tenu dans la modestie, ayant tousiours creu que c'estoit vne petite vangeance, d'attaquer avec des paroles picquantes ceux qui nous poursuient avec des cruelles actions. Nous esperions de conuertir le Cardinal, en souffrant; & nous craignons de le rendre plus meschant, en luy resistant: nous auons aussi quelque apprehension d'endurcir

Deffendue.

9

son front, en le battant trop souuent; & auons voulu taire le plus enorme de ses crimes, pour luy laisser quelque pudeur. Nous scauons que l'effronté n'a plus de honte de faire ce que tout le monde connoist: nous voulions traiter doucement ce furieux, & auons eu peur que son desespoir ne perdist le Roy que nous aimons, & le Royaume que nous desirons de conseruer. L'homme aduisé n'effarouche iamais vn singe, qui se iouë avec des choses precieuses & fragiles: il ne faut pas faire semblant de le regarder, afin qu'il les remette en leur place, apres que sa fantaisie sera passée. Ainsi nous esperions que la constance & la prudence de nostre bonté surmonteroit l'opiniastreté & la folie de sa malice, & nous croyons que les serpens qui nous auoient mordus si souuent, n'auoient plus de dents ny de venin. Le silence que la crainte commandoit au Card. & la vertu à la Royne, faisoient croire que les affaires prendroient le chemin de la douceur, lors que nous auons senty vne aigreur extrême dans vn

ouurage qui a esté dressé par le commandement & sur les memoires du Cardinal. Le titre est : *Observations sur la vie & condamnation du Mareschal de Mairillac*. L'auteur a pris son pretexte sur vn escrit composé pour la descharge du Mareschal; mais il n'en parle que fort peu, & sur la fin de son discours. La plus grande partie du libelle est employée pour blasmer la conduite de la Reine Mere du Roy. Les plus moderez ont creu que cét escrit meritoit vne response. Les Theologiens ont dit que Dieu nous obligeoit à la faire; & les bons seruiteurs du Roy ont iugé qu'elle estoit necessaire.

Il est vray, que celuy qui supporte trop patiemment les iniures des impudens, en prouoque de nouvelles, que c'est vne œuvre agreable à Dieu d'arrester leur peché. Si la trop grande bonté de la Reine est la cause du mal qu'elle souffre, sa trop grande patience ne doit point attirer les calomnies qu'on seme dans tout le monde. Si sa Maiesté veut sacrifier toutes les iniures qu'on luy dit, elle doit effacer avec soin ce qui peut réjaillir sur le Roy, sur Monsieur, & sur trois

grandes Princesses: parce qu'elle ne peut disposer de la gloire que Dieu a donné à leur Naissance. La Reine se doit deffendre, & ses Enfans la doiuent vanger; pour ietter dans l'esprit des Fauoris qui viendront apres le Cardinal, l'apprehension de perdre le respect enuers les Mères de leurs Maistresses. Si c'est vn deuoir des gardes du Roy, de s'opposer aux attentats que des parricides font sur la personne Sacrée, ceux qui sçauent escrire, sont obligez de faire voir les entreprises que les insolens font contre sa reputation. Ce qui nous rend hardis, est, que nous defendons la verité contre le mensonge, la Mere de nostre Roy contre vn seruiteur ingrat, & la plus grande Princesse du monde contre le plus petit calomniateur. Si le Cardinal se plaint, qu'en parant du poignard, nous luy portons quelque coup d'espée, il apprendra, s'il luy plaist, que c'est l'ordre des combats. Il est assez iniuste en toute autre chose, sans prendre cét auantage de frapper sans estre en danger d'estre touché. Il est bien armé, mais il contraint ceux qu'il a mis en chemise de chercher les défauts de ses armes. S'il est

plus fort que nous en places & en gardes, nous sommes plus forts que luy, en ce que pour les choses qu'on dit à sa louange, il doit auoir des tesmoins qui soient plus gens de bien que le sieur Hay; & que celles qu'on dit contre luy sont desia prouuées, estant non seulement cognuës, mais ressenties.

Il faut aussi confesser que nous auons vn grand desauantage : c'est que nous combatons contre deux desesperes. Le premier est le Cardinal, qui a commandé qu'on fist ce dernier Escrit contre la Royne Mere du Roy & les Marillacs, parce qu'il est tourmenté par deux furies, qui s'appellent *Ingratitude* & *Cruauté*. Celle-là luy a fait iuger des ressentimens de la Royne par les remords de sa propre conscience : & celle-cy luy representant tousiours le sang Innocent qu'il a respandu en forçant la peur, ou corrompant l'auarice de treze Iuges; il cherche des hommes qui appaisent ces puissans Demons, qui sont les deux bourreaux de sa vie. Ce Saül ainsi tourmenté, n'a pas trouué vne harpe de Dauid, mais plustost vn enragé Prophete de Baal, qui se deschi-

re & descoupe soy-mesme. C'est vn autre desesperé par ses crimes qu'il a rendus aussi publics que * la Neueu sa desbauché. C'est vn nommé *Hay*, qui est hay de Dieu & des hommes. Vn Iuge concussionnaire, vn corrompu Commissaire, aux gages de toutes les tyrannies, & valet des faueurs, contre lesquelles il se rend denonciateur ou tefmoin: on recherche d'en estre rapporteur, lors qu'elles sont tombées en disgrâce. Il a fait autrefois l'office d'Aduocat General dans vn Parlement: il conuertissoit le Barreau en theatre de charlatan: ses plaidoyez n'estoient que des satyres, elles firent fondre sur luy vne gresle de coups de bastons qui ne le rendirent pas plus sage, mais l'obligerent de quitter son pays, pour venir raffiner sa malice dans la Cour. Il y a vescu en reputation d'vn homme qui fait profession d'impieté & de trahison, & mestier de bouffon & de fripon. L'impieté luy donna l'inuention de souffler par vne salbacane à l'oreille d'vne fille de bonne maison, & assez riche heritiere, *Ayme hay*. Encore

* La Ne
ueu,
femme à
Paris
extrême
ment ef-
frontée.

qu'il y eust de la contradiction en ses paroles, la Damoiselle espousa le cousin de cét Escriuain, & mourut de regret quelque temps apres. La trahison luy fit adorer le credit de Madame de Pisieux, & apres sa disgrace demander avec instance la commission de faire le procès à son beau pere & à son mary: il suborna des tescmoins contre eux, & changea les depositions: Nous auons oüy les plaintes du President de Belieure sur ce suiet. Son esprit porté à la mesdisance, l'a rendu autheur des plus infames & sanglans pasquins qu'on aye vû depuis dix ans. Il a souuent imité les Saintes & simples Profes du Missel de Paris, pour faire des satyres profanes & malicieuses, dans lesquelles il n'a point espargné ceux qui le receuoient à leur table. La corruption luy a fait prendre part dans toutes celles du temps, & chercher l'occasion de profiter dans tous les changemens. Il brigad'estre adioint au Commissaire des Estats de Bretagne l'an mil six-cens vingt-sept, la fripponerie qu'il fit, meritoit plus iustement vne potence, que tout ce qu'il impute au Mareschal de Marillac le moindre blasme. Ceux qui le connois-

sent, iugent que le gibet n'a point encore perdu les pretentions qu'il a sur luy, aduoient qu'il y a quelque chose en son visage qui marque ce logis, & que ses inclinations le conduisent là. Le sieur Beautru, pour se deffaire d'un enfant trouué qu'on luy a voulu donner, & qui s'appelle, *Les Vers aux absens*, dit hautement, que celuy qui vient d'escrire en prose, a composé autrefois en Poësie cette puante latyre, qui appelle par derision *puissante Epiphanie* la mere ou belle Mere de trois Rois. Elle attend l'Estoile qui les illumine: & qui en esclairant la verité, fera voir & payer celuy qui est l'Auteur de ce rencontre. Ceux qui aiment mieux un bon mot qu'un bon amy, & qui preferent vne raillerie au repos de leur vie, ne considerent pas que les choses de ce monde sont semblables à la statuë de l'Isle de Chio, laquelle paroissoit riante d'un costé; & pleurante de l'autre. Ils ignorent que le Sage a dit, que *les grandes tristesses suivent ordinairement les ioyes excessives*: que Dieu perd les heureux insolens, & fauve les miserables patiens avec peu de chose: & que le mesme instant qui fait la felicité mal-

heureuse, fait bien heureuse l'infelicité : pour faire ces changemens, il ne faut qu'adiouster ou oster vne syllabe. L'homme qui ne regle point ses actions par cette pensée, qui s'engage trop auant d'as le party de sa prosperite, & pousse rudement la misere, fait paroistre qu'il n'est pas sage. Si l'Orateur Ciceron eust pensé que la fortune pouuoit changer, il n'eust pas traouillé pour acquerir la reputatiõ que luy donnerent les Philippiques, & qui attirerēt la ruine de sa maison. Mais le Cardinal veut que les Escrivains s'obligent à perir avec luy, & que ceux qui le seruent luy fournissent des moyens de les perdre quand il voudra, pour les crimes qu'il leur fait commettre. Il a connu tant de legereté & de perfidie en celuy qui a fait ces belles Observations qu'il a desiré, non pas de l'acquerir, mais de le ruiner sans ressource. Il le fit mettre en prison, pour auoir menty au Roy : & il l'a tiré de prison pour le faire mentir au public : il luy a fait acheter par vn grand crime la liberté qu'il auoit perduë (à ce qu'il dit) pour ne consentir pas à vn moindre peché. Il fait voir que la recusation estoit vne collusion :

lusion: aussi ne fut-elle reçeüe, qu'après
qu'on fut assureé du nombre des opi-
nions necessaires pour faire mourir vn
Innocent. Il est vray, que le Cardinal
estoit aussi bien d'accord de la recusatiõ,
que le refusé de son emprisonnement:
& que la prison a esté donnée à son es-
prit remuant pour vn lieu de repo s, afin
qu'il eust le loisir de trauailler à ce libel-
le, qui est sa rançon, encore qu'il ne soit
pas l'assurance de sa fidelité: C'est plu-
stost vn témoignage de son desespoir,
ou vne cedula semblable à celle que les
Demons exigent des sorciers. Cét hom-
me sans iugement, & abandonné de
Dieu, ne voit pas, qu'en sortant de prison
il a changé de seruitude, il s'est obligé
de perir avec vn Fauorý qui le perdra,
pour n'estre point en peine de le conser-
uer, & parce que ce sacrifice pourra ser-
uir vn iour à quelque expiation. Le Car-
dinal n'est pas si sot de croire, que les
ouurages de Hay soient des tesmoigna-
ges d'amour, mais plustost des effects
de la crainte qui cherchera ses secretez,
& trompera lors qu'il veria le profit, là
où il voit maintenant la perte. Cét hom-
me est à present vn serpent qui empoi-

sonne les herbes & les fleurs sur lesquelles il passe : mais vn iour il trouble-
ra les eaux dans lesquelles il s'est caché.
Nous auons desia sçeu qu'il a fait vne
prose contre le Cardinal & la Dame de
Combalet : il l'a recitée à des personnes
qui sont parmy nous : il croit que les
bons mots qu'il a mis dans cette bouf-
fonnerie, effaceront les mauuais qu'il a
semez dans ses Observations. Il iuge
que les François oublieront les iniures,
aussi facilement que le Cardinal perd la
memoire des bien-faits. Il s' imagine que
son eloquence nous persuadera, qu'il
a contribué à la ruine de celuy qui l'em-
ploye. Il s'efforcera de nous prouuer,
que rien ne precipite tant les puissances
violentes, que ceux qui les aident en
qualité de Commissaires, & qui pren-
nent celle d'Escrivains, pour les échauf-
fer au mal, ou pour les empescher de
s'en retirer. Mais qui ne sçait que le flat-
teur qui loüe le peché, est plus coulpable
que celuy qui le fait ? Le meschant
offense tout seul: celuy qui estime le cri-
me, en fait vn exemple public. La pas-
sion peut auoir troublé celuy qui s'est
laissé aller au mal, mais la malice conduit

celuy qui le deffend. Il fait voir, que ce n'est pas vne mauuaise inclination qui le pousse; mais vn iugement arresté qui le rend indigne de pardon. Louer vne meschante action, est non seulement vne folie, mais vne impieté. Nous pourrions dire beaucoup de choses sur ce sujet: il vaut mieux laisser le destail à la moderation du sage Lecteur, & ne luy descouvrir qu'en gros le mauuais dessein de l'Authour des *Observations*, & de celuy qui luy aourny les memoires.

Ils veulent décrire la vie de deux Saints morts, & ils ne voyent pas qu'ils nous mettent en peine de rechercher celle de deux mal viuants. On a tousiours caché celle du Cardinal, qu'on scait depuis le berceau; mais il semble que la Pourpre sacrée efface tous les defauts que l'homme auoit deuant qu'il en fust reuestu, & qu'elle nettoye la source de beaucoup de vices. Si on force la patience & la science, on escrira des choses qui ne plairont pas à ceux, auxquels la cruauté plus que barbare a fait violer les tombeaux & le repos des trespassez, pour ronger & casser

Pag. 6.

iusques aux plus petits os. On adioust
 aux deux freres de Marillac, la femme
 du Mareschal, on dit qu'elle estoit *vieille*
fille, pauvre, mediocrement belle lors qu'elle se
maria, que leur fonds consistoit en grandes es-
perances. Cette Dame est morte de regret
 dans la persecution qu'on faisoit à son
 mary: l'amour qu'elle luy portoit n'a
 iamais tiré vne parole de sa bouche con-
 tre son ennemy: sa vie & sa fin ont esté
 saintes: c'est vn sacrilege de les blasmer,
 & vne grande imprudence de traiter
 indignement sa memoire, apres auoir
 crû & publié, qu'elle auoit l'honneur
 d'estre parente du Roy. Cecy a esté es-
 crit malicieusement, pour abaisser la
 Naissance de S. M. encore que cette pa-
 renté soit presque aussi éloignée, que cel-
 le de la maison de Dreux, par laquelle
 le Cardinal se fait Cousin du Roy.

Certes il ne faut pas s'estonner, si la
 furie du Cardinal rend la condition des
 viuants pire que celle des morts, qui
 trouuent la paix à la fin de la vie; là où
 ceux que cét homme violent a contraint
 de sortir de la France, & sur tout la Roy-
 ne Mere du Roy, sont persecutez mes-
 mes dans le lieu de leur retraite, où leur

ennemy leur suscite des trahisons domestiques, des rebellions & des guerres ouuertes au Prince qui les nourrit & les protege. C'est encore vn tesmoignage de plus grande inhumanité à celuy qui a tourmenté la France, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne, l'Angleterre, les Paisbas, la Lorraine, & la Sauoye, d'aller iusques en l'autre monde poursuiure trois personnes, qu'il y a enuoyées en diuerses façons. Leur départ remply de pieté vraiment Chrestienne, qui a pardonné de si bon cœur à celuy qui les faisoit mourir, nous a persuadé, que leurs esprits sont bien-heureux. Qui doute qu'ils ne le soient, quand ils n'auroient point d'autre felicité que d'estre hors de la tyrannie du Cardinal? qui durant deux années, leur a fait apprehender cent mille morts, denant que de leur faire sentir celle qui leur a donné vne meilleure vie. Il se deuoit contenter de leur auoir osté celle de ce monde avec les biens, d'estre entré dans Paris avec deux cens cheuaux, les trompettes sonnantes comme en triomphe, ou en Roy, lors qu'on traichoit la teste au Mareschal; d'auoir fait fermer la porte saint Honoré, de peur

que le corps qu'on portoit en terre ne rendist par miracle abondance de sang deuant la porte de son meurtrier. On sçait que les os du Garde des Seaux ont este priuez de leur tombeau qu'il auoit choisi à Pontoise. Le Cardinal qui a le gouvernement avec le domaine, & qui y fait quelquefois sa demeure, lors que le Roy est à saint Germain en Laye, a eu peur que l'esprit de cét homme de bien ne troublast le sien, il s'est imaginé que les os transportez seroient accompagnez de quelque ombre qui le tourmenteroit: il a voulu qu'ils demeurassent trois ou quatre mois à Chasteaudun priuez d'enterrément. Ils ont esté logez du depuis secretement aux Carmelines de nostre Dame des Champs.

Hay qui est vn chien sepulchral, les va inquieter; il s'arreste dauantage sur ceux du Marechal, qu'il a trouuez au faux-bourg saint Honoré dans l'Eglise des Feuillans: il semble qu'il les veut bruler, & ietter les cendres au vent; ce que les Iuges corrompus eurent honte d'ordonner aux bourreaux. Il sçait bien, que les Payens coupoient la main à ce luy qui auoit violé vn sepulchre; il n'i-

gnore point que la Religion Chrestienne les respecte: que parmy les Barbares c'est vn resmoignage de lascheté, de tirer la barbe à vn Lyon mort: qu'il n'appartient qu'à vn faquin de dire des iniures à vn des plus sages & des plus vaillans hommes que la France aye porté. Ce Pigmée mesure avec le poulce de son petit esprit vn Hercule sommeillant, qui l'abatroit avec le soufflé de sa bouche, s'il se remuoit; & ce grand Capitaine feroit bailler les estriuières par ses laquis à ce Margajat, ou Cannibale, qui trouue quelque volupté & nourriture en mangeant la chair de ceux qu'il a tuez. Pour monstrer sa doctrine au preiudice de sa conscience, il escrit en la page 92. de son ouurage, qu'il sçait fort bien que c'est vn crime d'attaquer les morts, & apporte les exemples de l'Escriture sainte: il veut faire voir qu'il entreprend de pecher contre le S. Esprit; & ne veut point auoir de pardon en ce monde, d'où il a chassé les Saints, ny en l'autre, où il leur va faire la guerre.

Il me sēble que le persecuteur de ceux qui ne se deffendent que deuant Dieu, se deuoit arrester apres auoir esté vn

B iij

*Je ne
voudrois
pas ar-
guer vn
mort, ny
mordre
les os ny
accroi-
stre le
nombre
des vers
qui rong-
ent les
despouil-
les de sa
fortune
desolée.*

des principaux instrumens de leur mort. La recusation concertée deuant le iugement, n'exempte point du crime celuy qui a traouillé à l'instruction du procez. Il a fourny les inuentions pour mettre hors de deffense le pauvre innocent, & il'a esté plustost sa Partie que son Iuge. Il a sollicité contre luy, & trouué des subtilitez, pour tascher de le mettre en desordre. Il n'a pas donné sa voix, mais il a formé treze aduis pour le condamner: il est plus coupable de tuer tout seul son honneur (comme il veut faire dans son escrit, que d'auoir massacré son corps avec son opinion, qui eust eu des compagnons de son crime.

Sortons de l'horreur des tombeaux, & apres auoir dit quelque chose pour la deffense de la reputation des morts, soutenons la gloire de la plus belle vie du monde, qui est celle de la Royne Mere du Roy; laquelle est blasmée d'imprudence, pour monstret que les Marillacs ont esté des meschans. Ces calomnies sont appuyées sur deux fondemens. Que la Royne Mere du Roy a auancé les Marillacs contre droit & raison, & qu'ils ont eu vne si grande puissance sur

son esprit, qu'ils l'ont porté à desirer & poursuiure plusieurs choses contre les intentions du Roy, & interests de la France. Ce qui efface la premiere imposture, est la confession que le Cardinal fait par son Escrivain, qui dit la verité à faute du iugement, ou de memoire. En la page 119. il fait les Marillacs creatures du Cardinal, & par tout il assure, qu'ils ont esté ingrats enuers celuy qui les a avancez. Comment se peuuent accorder ces contrarietez? voicy la verité.

Le Cardinal sceut qu'à l'entrée de son credit il passoit pour mauuais Chretien; pour auoir employé le Comte de Mansfelt en Allemagne, & pour auoir refusé d'entrer en la ligue Catholique: les libelles qui furent faits contre luy l'appelloient le Cardinal de la Rochelle; ce qui luy fit apprehender vn grand decry de sa reputation, & quelque attentat sur sa personne. Pour remede à ces deux apprehensions, il demanda des gardes au Roy, & pressa sa Maiesté de mettre dans ses Conseils, & direction des Finances, Messieurs de Marillac, & de Champigny, qui estoient estimez Catholiques zelez. Cela arriua apres la

disgrace du Marquis de la Vieuille; qui fut suiuite dans vn an & demy de celle du Chancelier d'Alligre: auquel le Cardinal fit oster les Seaux, pour les bailler à Monsieur de Marillac, qu'il iugeoit homme plus seuer, & plus vigoureux, pour appuyer les resolutions qu'il vouloit prendre, & qui commencerent à esclater dans Nantes au premier Mariage de Monsieur. Il est donc vray que le Cardinal proposa Monsieur de Marillac premierement à la Royne & apres au Roy, pour ces deux charges, & il n'est pas vray qu'il ayt esté ingrat ny traistre au Cardinal, comme nous ferons voir.

Pag. 28.
Ch. 29.

C'est vne calomnie qui est execrable, de dire, que la Royne aye eu quelque intelligence avec les Marillacs pour traverser la prise de la Rochelle: ce qui console S. M. est, que le Roy sera son iuge & son témoin. Sans doute l'effronterie du Cardinal ne l'a point porté à faire lire cet escrit au Roy: il a crû que sa bonne conscience le démentiroit aussi asseurement, comme il est vray que le Cardinal parle contre la sienne. Sa Majesté & son Ministre scauent bien, que

personne n'a desiré la prise de la Rochelle avec plus d'ardeur que la Royne, & qu'elle a destourné sagement tout ce qui pouuoit empescher l'heureux succez de ce siege. Encore que les bonnes Meres voyent avec quelque regret aller à la guerre leurs enfans; la Royne fut d'aduis, que le Roy l'entreprist pour forcer la rebellion dans son fort, & pour chasser les Estrangers, qui entroient dans ses Estats. La Royne estoit pour lors si puissante dans les conseils, que ceux du Cardinal n'estoient receus que sous son approbation. Je diray bien dauantage, que le Cardinal apporta beaucoup de difficultez pour arrester cette resolution, estant timide de son naturel, & n'estant pas beaucoup ennemy des Huguenots. Il eust dissimulé & plastré leur faute, s'il n'eust esté picqué contre les Anglois, & principalement contre le Duc de Buckingham, pour des suiets que la prudence nous fait taire. La Royne Mere du Roy, & le Garde des Sceaux de Marillac, auoient les bonnes intentions pour cette guerre, qui donnant de peine à Sa Maiesté que nous

pouuons dire, qu'elle n'a iamais esté en vne si grande inquietude. Elle seule rompit la ligue de trois grands Princes, qui entreprenoient de faire des diuersions par terre & par mer. L'Espagne que l'Escriuain accuse d'auoir eu ce dessein, n'estoit point entrée dans cette vnion: & prefera les maximes de la Religion à celles de l'Estat.

Pag. 24.
Le Roy
d'Espa-
gne re-
muoit
toute la
Chre-
stienté,
pour
empes-
cher la
gloire
du Roy.

La sagesse de la Roynne ne traualloit pas seulement pour appaiser les tempestes de la terre & de l'Ocean, qui pouuoient troubler le Royaume: mais sa pieté nous rendoit le Ciel fauorable. Combien de messes faisoit elle celebrer pour ce suiet? combien de neufuainies a elle fait à nostre Dame de Paris, où elle alloit tous les soirs faire chanter vn salut qui duroit vne heure? Le Cardinal scait biē, si la Roynne est d'un naturel qui se puisse contraindre en toutes ces choses, si l'affection & deuotion ne la portent. Auec quel soin a elle recherché les Autels & les Religieux, sur lesquels elle a creu que Dieu verfoit plus de benedictions & de grace? Elle fist vœu d'aller à Nostre Dame de Chartres, d'y presenter la ville de la Rochelle en argent de relief, &

de communier tous les ans le iour de la reddition, ce qu'elle obserue sainctement mesme dans les Pays-bas. Elle fust curieuse de se faire instruire des vents, qui pouuoient estre fauorables ou contraires aux nauires des Anglois, & ayant fait mettre en vn lieu esleué vne boussole qui les marquoit, elle la regardoit cent fois le iour, & interrompoit son sommeil, pour enuoyer des personnes qui luy rapportoient de quel costé ils souffloient. Ayāt dit vn iour, qu'elle vouldoit auoir perdu le petit doigt de sa main droite, & que le Roy fust maistre de sa Rochelle: le Mareschal d'Estre qui l'auoit oüy, estant venu pour tesmoigner sa rejoüissance, luy fist ce compliment, qu'il auoit deux grands suiets de ioye, que la rochelle fust prise, & que S. M. eust encore son petit doigt. Le plus fort de tous les tesmoignages, est celly du Roy, qui sçait bien que la Royne sa Mere le voulut destourner de venir à Paris deuant que la place fust renduë, qu'elle luy enuoya des courriers pour ce suiet, & prefera tousiours la reputation des armes de son Fils à la consolation qu'elle receuoit en le voyant. Elle luy

fist instance de l'en priuer, & le pressa de s'en retourner, pour acheuer ce qu'il auoit commenc . Tels estoient les bons aduis d'une Mere, laquelle n'ayant peu voir sur son sein les lauriers & les palmes que son cher Espoux luy eust apport , n'a point de plus grande gloire que de prendre sa part dans les victoires de son Fils bien aim . Il scait que nous escriuons la verit , & si on estoit si effront  de luy faire voir vos libelles, qui ne sont que pour empoisonner les ignorans, au lieu des recompenses que le Cardinal donne   ceux qui mentent pour luy, ils receuroient le chastiment qu'ils meritent. Mais il viendra dans le temps que Dieu a destin  pour faire cognoistre l'imposture, & pour tirer d'oppression l'innocence.

Pag. 28. Vous dites, que le Mareschal de *Marillac* contribuoit au monopole d'empescher la prise de la *Rochelle*, avec vne instruction   ceux de son chiffre, comme il a confess  en son procez, & que *Monseigneur Bouthiller* ne vid point ses depeschcs, & qu'elles fussent destourn es par les femmes de chambre. Menterie horrible en tous ces

chefs : Le Marschal n'a iamais escrit à la Royne durant le siege de la Rochelle : il n'a point eu de chiffre avec Sa maiesté, vous auriez sans doute nommé ceux que vous dites auoir esté de ce chiffre. Vous deschargez Monsieur Bouthiller qui est dans vostre intelligence, & vous faites des femmes de chambre, qui ne scauent pas lire, des personnes intelligentes en chiffre, sans dire qui deschiffroit pour la Roye. mais la plus horrible de vos calomnies, est en la confession que vous dites que le Marschal a faite. Que n'imprimez vous le procez plustost que des observations sur sa ieunesse, & sur son mariage? Vous auez bruslé les pieces & les procedures, pour auoir la liberté de faire passer toutes les inuentions de vostre malice pour des accusations contre la Royne Mere du Roy. Elle vous répond. Que la lettre que vous luy faites escrire par le Marschal apres la prise de la Rochelle, & que vous composez en ces termes, qu'il ne vouloit dependre que d'elle, & estoit son seruiteur envers tous, & contre tous, est vne chose supposée, encore qu'il n'y aye point de

Pag. 19.

crime de leze-Majesté en ces paroles de compliment, lors que les interests de la Royne ne sont point separez de ceux du Roy.

Leur in-
terest
porte les
femmes
plustost
à l'ex-
tremité
qu'à la
raison.

Pag. 51
Aux va-
cunes
des fem-
mes, cō-
me aux
feux
d'artifi-
ce, toute
la plus
grande
finesse
est de les
faire
durer.

L'Auther fait vne description à la mode de l'imbecilité de l'esprit des femmes, sans prendre garde qu'il offense en general le sexe de Madame de Combalet, s'il ne veut faire quelque distinction pour vn rencontre que nous ne dirons pas. Son dessein est, de tirer la proposition particuliere, que la Royne Mere du Roy est imprudente, de la generale, que toutes les femmes sont folles. Pour la preuue, il dit, *Que la Royne n'auoit pas enco- re conçeue assez d'indignation & de ialousie contre le Cardinal.* La Royne iuge le Cardinal indigne de son indignation & digne de sa compassion: il a esté l'object de ses bien faits, & ne peut estre iamais celuy de sa ialousie. La caution n'est point ialouse, de ce que le principal debiteur paye, & la descharge. La Royne auoit respondu au Roy pour le Cardinal, & auoit surmonté les grandes auersions que S. M. auoit contre luy, & elle sera ialouse de ses bons seruices. Nous voyõs icy, que *letitre de bonne Princesse,* que

Que l'Escrivain luy donne si souuēt, n'est
 que pour la faire mettre au nombre de Pag. 47
 ceux que les Picards appellēt *sots de bon-*
té. Aussi voyons nous en vn endroit, *El-* Pag. 27
le se laissoit gouverner. Et ailleurs, *ils s'e-*
stoient imparez entierement de son esprit.
Elle s'empoisonna sans le cognoistre à la fu-
mée des flambeaux qui donnoient toutes ces
fausses lumieres. son esprit estoit abuse par des pag. 55
fausses apparences, & des images trompeu-
ses, & semblables discours, qui font co-
gnoistre que le Cardinal veut faire pas-
ser la Roynne pour vn esprit infirme, lors
qu'il a eu la force de sortir de la tyrannie.
 Nous pouuons dire, que s'il a iamais pe-
 ché en excez de bonté, c'est lors qu'il a
 fait trop d'honneur & de bien au plus
 ingrat homme de la terre, qui n'auoit
 point de plus grande ruse que de cacher
 sa malice, iusques à ce qu'il a eu la puis-
 sance pour la faire valoir. Il a cominen-
 cé de l'exercer contre celle qui l'a don-
 née, & qui eust creu offenser Dieu en
 preuoyant qu'il en abuseroit. Il sembloit
 que ce Serpent n'auoit point de venin
 dans l'hyuer de sa pauureté, mais la
 chaleur de la prosperité en a tant pro-
 duit, qu'il a empoisonné premierement

sa retraite, & apres toute la terre.

Cette ialousie qu'il donne faussement à la Royne, est veritablement en luy, & nous pouuons dire, que sa vanité a si grande apprehension que quelqu'vn ne prenne part à la louange de la prise de Rochelle, que pour ce suiet il a fait plusieurs grands larcins, que nous pouuons appeller sacrileges. Le premier est de la gloire du Roy, ayant dit à vn Cardinal qui est plus homme de bien que luy, qu'il auoit pris la Rochelle en despit de trois Rois, entre lesquels celuy qui luy auoit donné plus de peine, estoit le Roy de France. Nous auons oüy chanter sur le Pont neuf, & par tout le Royaume, que le Cardinal auoit depuclé la Rochelle, comme si le Roy estoit déclaré impuisant. Nous auons leu ces mots imprimés: N'est-ce pas ce grand Cardinal qui a pris la Rochelle? comme si le Roy n'auoit eu en cette guerre que la qualité de volontaire. La Royne n'est point ialouse des prosperitez de son Enfant; mais de la gloire que son seruireur luy desrobe. Se faut-il estonner, si apres auoir fait ce larcin public, il entreprend de voler l'honneur plus secret que la Royne a acquis

en ce siege, ny s'il escrit, qu'elle a desiré le mauuais succez, puis qu'il assure, que le Roy a voulu empescher le bon? Si faire la fausse monnoye est vn grand crime, que sera-ce de se masquer avec le faux visage du Souuerain? que sera-ce de contrefaire l'image viuante de Dieu, en vsurpant son autorité? que sera-ce de se reuestir de ses habits triōphaux, & de luy arracher les couronnes de lauriers de la teste, pour les mettre sur la sienne? Apres ces deux entreprises sur les Maistres, il faut remarquer celles qu'il a faites sur la reputation de tous ceux qui defendirent & secoururent l'Isle de Rhé. L'Escriuain ne donne riē aux mareschaux de Schomberg, de Thoiras, de Marillac, ny au Commandeur de Valencé: il prend le tesmoignage du dernier, pour accuser le troisieme de poltronnerie. Nous ne croirons iamais, que la liberté naturelle au Commandeur aye entrepris de combattre la cognoissance de tous les gens de guerre, ou que les actions & les playes du Mareschal ne soient des meilleures preuues de sa valeur, que le discours d'vn homme qui pouuoit estre marry de le voir plus esleué que luy.

S'il ne se faut point arrester à la Relation, que Hay appellé *Roman*, & qu'il soustient faussement estre l'ouurage du Garde des Sceaux de Marillac, qui nous peut obliger de croire, que le Cardinal, qui estoit en terre ferme lors qu'on chassoit les Anglois d'une Isle, les aye defaits tout seul, & que son esprit aye emporté cette victoire, lors que plusieurs braues soldats combattoient sous la conduite de quatre grands Capitaines? Cela pourroit estre receu, si nostre grand Conducateur estoit vn Moyses, qui gaignoit les batailles en leuant les mains au Ciel. Si on veut examiner ce qui dependoit plus particulierement du Cardinal, on verra que les mauuais ordres, & le defaut de sa preuoyance, donnent vn iuste sujet de conclure qu'il estoit vntemeraire. Il fit passer dans vne Isle quatre mille hommes sans viures. pour secourir vne citele qui estoit sur le poinct de se rendre, à faute de pain. Si les chefs des Anglois, auxquels la surprise osta le conseil, eussent apres le passage de nos gens fait estendre leurs vaisseaux dans le canal, & qu'ils se fussent tenus dans leurs retranchemens, il n'y a point de

doute, que non seulement les assiegez, mais encore le secours estoient obligez de se rendre à discretion: que les mesmes chalouppes qui auoient deschargé les hommes, furent renuoyées pour apporter les viures.

Concluez que celuy qui veut auoir toute la gloire de ce bon sucez, doit auoir tout le blasme du danger auquel il exposa la reputation du Roy & de la France, avec la vie de beaucoup de gens de bien. Si on ne luy veut imputer le crime d'auoir voulu ruiner le Mareschal de Thoiras qui luy estoit suspect a cause de sa valeur recognuë, & de sa faueur cachée, vos mensonges nous contraignent de dire ces veritez, & de vous faire sentir que nous scauons de vos nouvelles. Le temps nous a fait voir, que le Cardinal a voulu perdre Rhé, & son secours, pour perdre vn homme qu'il a persecuté ouuertement du depuis: S'il a contribué quelque chose pour la prise de la Rochelle, il l'a fait pour en profiter: & on peut dire en ce sens qu'il l'a prise, là où la Roynie & les Marillacs n'ont cherché que la gloire de Dieu, l'honneur du Roy, & le repos de l'Estat. escriuez donc

* Les
hospita-
liers, ap-
pellez
freres
ignorans,
sont sous
la prote-
ction du
Cardi-
nal de
Rich.
Pag 25.

pour les * freres ignorans, desquels le Cardinal est Protecteur, qu'il a esté porté à l'entreprise de la Rochelle par le zele de la Religion, & que son extreme affection au bien de l'Eglise & de l'Estat, l'attachent à ce siege. C'est vn discours pour amuser le simple peuple, qui s'imagine que l'Euangile n'est en seureté, que depuis qu'on a razé le bastion que les Rochellois appelloient de l'Euangile, que la lumiere de la Foy esclatera davantage apres la ruine de la tour de la lanterne, & que la digue a arresté le cours des opinions de Luther & de Calvin. Ceux qui sçauent l'Histoire du temps, ne peuuent ignorer, que le Cardinal n'aye fait la declaration par escrit, & scellée du grand sceau de France, qu'il n'attaquoit point l'opinion, mais la rebellion. Nous ne voyons pas aussi qu'il aye rien fait en France pour l'auantage de l'Eglise, & nous sçauons qu'il l'a cruellement persecutée en Allemagne, & au Pays-bas. Il est vray, que deuant le ministere du Cardinal le Roy entreprit le voyage de Bearn, pour restablir les Ecclesiastiques dans leurs biens: il est aussi tres-certain, que les conseils du

Cardinal empeschent que les Euesques & Abbez d'Allemagne ne soient remis dans leurs benefices, & qu'il a voulu ruiner la ligue qui auoit esté faite pour ce siet. Il est assure, que le zele du Roy a desiré l'extinction des erreurs contraires à sa foy: mais le Cardinal en a eu si peu de soin, qu'il n'a point osté en aucun lieu de France l'exercice de l'heresie, & par ses assistances d'hommes & d'argent, il l'a estably en plus de dix mille Parroisses, & a mis le presche dans Nancy & dans le Pont-amousson, villes tres-Catholiques. Si la pieté du Roy a fondé trois ou quatre monasteres dans la Rochelle, l'impieté de son Ministre en a fait profaner & saccager ailleurs plus de vingt mille. Il a eu vn extreme regret de la mort du Roy de Suede, qui auoit (comme il a dit souuent) le dessein de faire vn trou au monde, de raser la ville de Rome, qu'il appelloit *Babylone*, & de sonner le dernier coup de la Messe par tout où il passeroit. Quand les conseils du Cardinal auroient apporté quelque petit auantage à la Religion dans la France (ce qui n'est pas) il faut adouuer, que

nostre creance estant semblable par tout, & toutes les Eglises n'en faisant qu'une, c'est vn mesme crime de les violer en quelle part du monde qu'elles soient. Vn Cardinal, qui est Prince de l'Eglise vniuerselle, est obligé d'en auoir vn soin egal, s'il ne veut confesser qu'il est indigne de l'habit & de la qualité qu'il porte. Il pourra peut-estre trouuer quelques exemples des Enfans de Dieu, qui se sont seruis de l'assistance des Heretiques & Payens, pour se garder d'oppression: mais il n'en trouuera point aucun qui aye esté estimé Chrestien, ayant esmeu & assisté les heretiques & les infideles, pour troubler la paix des Princes Catholiques, enuahir leurs Estats, & l'ancien patrimoine de leur maison. Le peché que le Cardinal a commis contre l'Eglise, qui luy a esté si bonne Mere, qu'elle l'a mis au plus haut rang auquel vn François puisse aspirer, ne nous peut faire oublier la fuite de ses crimes contre la Mere de son Roy, qui a esté celle de sa fortune. Il accuse cette grande Princesse de l'auoir voulu ruiner par

David
& les
Macha-
bées.

pag 36.
& 37

le mauvais conseil des Marillacs. L'Escrivain dit, que ces

Pag. 55. La Royne luy grands maux esclate-
declara sa haine en pu- rent à Fontaine bleau
blic à Fontaine-bleau. lors du retour du Car-

Pag. 56. Elle travail- dinal du siege de la
loit en personne à sa Rochelle: que la Roy-
ruine, tant elle estoit ne Mere en la voyant
engagée à la resolution ne peut cacher sa mau-
de le defaire.

Pag. 64. Le Roy scauoit sage s'arma de colere
que les mauvaises volō & de mespris, &c.
tez de sa Mere estoient. Nous dirons la ve-
rantes suggerees par v- ritable histoire de
ne faction estrangere.

ce rencontre, apres
que nous aurons
fait remarquer, que le Cardinal fust en-
yuré d'une prosperite que Dieu auoit
enuoyé au Roy: son Ministre receut
toutes les louanges des flatteurs: parce
qu'il s'estoit rendu dispensateur des Fi-
nances, des charges, & des emplois, qui
sont le froment, le miel, & les traînées
que ces formis, ces abeilles, & ces loups
ont accoustumé de suivre. Il revint à la
Cour enflé d'orgueil, & rempli de mes-
pris: il creut que l'honneste deference
qu'il auoit rendu par le passé à la Royne,

estoit vne seruitude: il voulut subsister par luy-mesme, ne dependre de personne, & assuiettir le Roy à ses volonte: sur lesquelles il croyoit que le bon succez de ce siege de la Rochelle luy auoit acquis vn pouuoir absolu. Cét oyson auoit auallé cette ciguë, & donnant de la teste, tantost à droit, tantost à gauche, entreprit de heurter la Roynne Mere du Roy: ce qui se passa en cette sorte, de quoy nous prenons Dieu à tesmoin, & son image, qui est le Roy.

Le Cardinal entra dans la chambre de la Roynne pour luy faire la reuerence. S. M. luy ayant demandé fort ciuilement s'il se portoit bien, il respondit enflammé de colere, le front ridé, le nez affilé, & les levres tremblâtes, ce qui luy arriue lors qu'il est en desordre: *Je me porte mieux que beaucoup de gens qui sont icy ne voudroient.* La Roynne rougit selon sa coustume, & pensant le diuertir de sa mauuaise humeur, soufrit en voyant entrer le Cardinal de Berule en habit court, & avec des bottes blanches. Le Cardinal de Richelieu s'approcha entre les deux Roynes, & avec vn ton d'vn homme transporté, dit à la Roynne mere

du Roy: *Je voudrois estre aussi auant dans vos bonnes graces, comme est celuy duquel vous vous mocquez.* La Royne dissimulant cette seconde picoterie, respondit, que l'estime qu'elle faisoit du Cardinal de Berule ne nuisoit point à celle qu'elle auoit tousiours eüe de luy, & qu'elle auoit ry estant vn peu surprise par son habit. La modestie de la Royne estoit vn eau qui tomboit sur vn charbon de pierre allumé: elle augmentoit les flammes de l'indignation & les fumées de l'insolence du Cardinal, qui commença à dire des choses estranges contre deux Princesses, qui auoient l'honneur d'approcher de la Royne. Sa Maiesté ne pouuant plus souffrir cette effronterie, sur tout en la presence de la Royne si belle Fille, fust contrainte de tesmoigner quelque ressentiment, & de luy dire qu'il se rendoit insupportable. Le Roy estant arriué sur ce rencontre, le Cardinal luy alla au deuant, & l'ayant supplié d'entrer dans le Cabinet, pour preuenir l'esprit de Sa Maiesté tesmoigna que la cholere estoit maistresse du sien. Il fit des reproches du seruice qu'il venoit de rendre au siege de la Rochelle.

le, & mença de sa retraite comme d'un mal-heur fatal à la France. Apres que le Cardinal eust quitté le Roy, la Royne sa Mere l'informa au vray de ce qui s'estoit passé. S. M. conclut, que le Cardinal auoit grand tort, & blasma son insolence. Luy mesme la reconnut, & la condamna apres que la froideur de la nuit eust temperé sa bile, & que le repos l'eust rendu plus sage. Il escriuit vne lettre à la Royne, par laquelle il luy demandoit pardon de ce qui s'estoit passé: ne l'ayant peu faire presenter par le Confesseur de leurs Maiestez, qui estoit malade, il s'en rendit luy-mesme le porteur; la donna avec larmes, qui luy sôt assez ordinaires, sur tout quand il veut tromper. Il tesmoigna vn si grand ressentiment de sa faute, que la Royne le restablit dans ses bonnes graces: sa malice & sa legereté ne les conseruerent pas long-temps Apres sept ou huit iours, le Cardinal, qui recherchoit les occasions de faire des affronts à la Royne en bonne compagnie, ayant trouué S. M. avec la Royne sa belle Fille, la supplia de vouloir ordonner qu'on payast la pension du Vicomte de Sardigny: la Royne répondit, qu'elle ne l'a-

uoit arrestée que sur les plaintes qu'il auoit fait de luy, & que s'il en estoit content, elle vouloit qu'on luy donnaist satisfaction. Le son de cette harpe, qui deuoit charmer ce tigre, le rēdit si furieux. Il repartit: *Vous le pouuez faire payer de vostre teste, aussi bien que vous auex donné de vostre mouuement, & sans me demander auis, vne Abbaye à Vaultier vostre Medecin.* La Royne se sentit outrée par l'insolence de cette réponse, & sa patience fust forcée de dire au Cardinal, qu'elle trouuoit fort estrange, qu'il se voulut rendre maistre de toutes ses dispositions & bienfaits: qu'elle luy auoit demandé conseil, quand il luy auoit pleu, pour la distribution de ses graces: mais qu'il s'abusoit, en s'imaginant qu'elle vouloit estre son esclau, & perdre la puissance de faire du bien à ses seruiteurs.

Le Cardinal s'estant retiré apres auoir tiré & receu ce coup: la Royne creut que sa Naissance, son Mariage, & ses Enfants luy deuoient donner plus de courage, qu'un petit Gentil-homme & un seruiteur auancé par elle n'auoit de hardiesse, S. M. se resolut de luy bailler son congé par écrit, qui luy fut apporté par un va-

let de Chambre. La Royne luy com-
mandoit de s'abstenir de la conduite de
ses affaires. Le Cardinal fit voir la lettre
au Roy, & luy protesta qu'il ne pouuoit
quitter la charge de Surintendant de la
maison de la Royne sans abandonner sa
Cour, dans laquelle il ne voudroit point
demeurer avec cette flestrisseure, d'auoir
esté chassé par la Maistresse. Le Roy luy
promit, qu'il s'employeroit aupres de
la Royne sa mere pour le remettre en
ses bonnes graces: ce que S. M. entre-
prit, encore qu'elle blasma la mauuaise
conduite du Cardinal. La Royne pro-
testa au Roy, que son intention n'estoit
point de le prier d'oster la cognoissance
des affaires de son Estat au Cardinal
(s'il le iugeoit vtile à son seruice) mais
de permettre qu'elle ne s'en seruit plus
dans les siennes, pour n'estre pas obli-
gée de traiter avec cet insolent ailleurs
qu'en la presence du Roy, & dans ses
Conseils. S. M. se laissant emporter aux
raisons de la Royne, passoit encore plus
auant qu'elle ne desiroit, & si le Cardi-
nal n'eust fait jouier tous ses ressorts,
sans espargner mesme ceux du pretexte
la Religion, le Roy, ou plustost le bon

Genie de la France, enuoyoit cét homme chercher le repos, qu'il a osté du depuis à la maison Royale, à la France, & à toute l'Europe.

Le Cardinal ayant esté remis deux fois dans les bonnes graces de la Royne, se defia de trois choses: de son insolence, qui ne se pouuoit empescher de picqueter l'esprit de la Royne dans tous les rencontres: du bon naturel du Roy, qui condamnoit l'audace & la temerité de cét ingrât, & de la generosité de la Royne, qui est née avec vn grand courage. Celle qui donne liberalement son bien, ne peut souffrir que ceux auxquels elle tend la main, luy frappent sur les doigts. Elle sçait que Dieu mesme, duquel la patience est infinie, a dit, *qu'il ne souffrira pas, que les ingrats qu'il a nourris & esleuez, disent contre sa diuine Maiesté des paroles de mespris.* Le Cardinal, qui apprehendoit ces trois choses, prist pour vn moyen de les éuiter, la resolution de persuader au Roy de passer les Alpes au mois de Ianuier, plustost pour empescher que sa iustice & sa bonté ne fussent forcées par les raisons de la Roine sagement, que pour forcer Suze, & ses baricades.

Au retour de ce voyage arriva le bruit sur le sujet de la Princesse Marie de Mantoue. Le Cardinal qui estoit obligé de suivre les inclinations de la Royne, se declara hautement pour le party contraire, & contre la iustice, qui ne peut permettre qu'on traite le mariage d'un Enfant en despit d'une Mere, & contre les raisons que son Eminence scauoit mieux que personne de la Cour. Il dissimuloit, pour auoir l'occasion de se vanger de ceux qu'il s'imaginoit estre ses ennemis, & desiroit de les decouvrir d'as ce rencontre: il vouloit aussi aliener d'un mesme coup les deux Enfans de la Royne leur Mere, ce qui est impie deuant Dieu, & horrible deuant les hommes.

Pag. 31. L'Escruiain Hay s'estant donné carriere sur ce sujet, & croyant auoir trouué vn beau champ pour exercer son eloquence, il est necessaire de l'escouter, & de luy respondre. Il dit, que la Royne fut la seule cause de la premiere retraite de Monsieur. Nous voudrions bien que le Cardinal eust plus de conscience, ou de iugement, ou de memoire, & que les Escruiains eussent mieux concerté leurs escrits.

escrits. Dans tous les autres que nous auons veu, les Ministres de Monsieur sont les seules causes de ses mescontentemens, & dans cestuy-cy c'est la Royne sa Mere toute seule. C'est vne adresse du Cardinal, auquel la cholere fait accuser en vne saison ceux qui ont eu la confiance de Monsieur, & sa finesse les discharge en vn autre temps. Lors qu'il les a voulu perdre, ils estoient *des monstres & des meschans*: lors qu'il les a voulu surprendre, ils sont hōnestes, gens, & n'ont point fait de mal. Il les fait condamner à mort pour la sortie de Monsieur, pour les rappeler, il les iustifie, & s'allie avec eux, Dieu vueille que cela ne soit point vn leurre pour les faire venir sur le poing, les enchapperonner & les mettre en muë. Ce qui est plus estrange, le Cardinal a fait sa grande machine dans l'esprit du Roy de l'inegalité & iniustice des inclinations de la Royne, ayant persuadé qu'elles estoient tellement acquises à Monsieur, que le Roy n'auoit point l'auantage & le droit de l'aîné, & du Souuerain. Celuy qui a surpris S. M. avec cette calomnie, veut attraper Monsieur par le contraire, en publiât que la Royne

sa Mere ne l'aime point, & qu'elle a tra-
 uersé son contentement dans le dessein
 qu'il auoit d'espouser la Princesse Marie.
 Ils disent, que ce dessein estoit tout innocent
 de la part de Monsieur, & le representent
 comme remply d'imprudence & de ma-
 lice de la part de la Royne, qu'elle vouloit
 redonner à sa maison la gloire de l'alliance de

Pag. 31.

Monsieur, & que ce desir luy a fait traue-
 ser ses amours, que les Principaux de la fa-
 ction (c'est à dire Messieurs de Lorrain-
 ne) ne vouloient pas que Monsieur espousast
 aucune de ces deux Princesses aspirant à
 l'honneur de le voir encor en leur alliance. Il
 me semblé que les projets de ces maria-
 ges, qui sont appellez glorieux pour Flo-
 rence, & honorables pour Lorraine, appro-
 chent plus de la qualité d'un Fils de
 France, que ne feront celuy de madame
 de Combalet, qui à peine est Damoisel-
 se, & est la veufue d'un simple Gentil-
 homme. La Royne pouuoit desirer avec
 iustice & raison, que Monsieur prist
 vne femme dans la famille qui luy auoit
 donné vne Mere. Ce desir n'a point es-
 claré, non plus que celuy de Messieurs
 de Guise. La Royne n'a point trauersé
 les amours de Monsieur, que pour mon-

strer à ceux qui le vouloient marier sans son consentement, qu'ils auoient tort de faire cette entreprise. Il y a d'autres raisons, que nous auons dit ailleurs: le Cardinal sçait la principale: il nous picque pour violenter nostre discretion: il suffit que nous aduotions qu'il n'y a rien en la naissance ny en la personne de la Princesse qui la peut éloigner de cet honneur: la principale consideration de cét Auteur, qu'elle estoit née en France, est biē ridicule, lors qu'on peut alleguer beaucoup de qualitez qui la releuent dauantage; & que les Rois, ny leurs enfans ne sōt point obligez de prendre plustost pour fēmes les filles de leurs vassaux, que celles des Souuerains qui sont leurs voisins.

Ce discours semble estre inutile depuis que le Mariage de monsieur a assoupi tous ces differens, & a estouffé les pretentiōs de ceux qui le vouloient cōtraindre de se marier à leur mode, ou lui faire espouser le Donjon du bois de Vincēnes. Il a usé du pouuoir qu'il auoit de choisir vne femme, & a fait estection avec toute les solemnitez de l'Eglise, d'vn Princesse belle, bonne, sage, & qui est sortie d'vne maison qui a esté souuent alliée avec nos

Rois. Il n'est plus question de disputer sur les volontez que Monsieur a eu de se marier, mais de louer Dieu de ce qu'il est bien marié. Il ne faut plus parler des Princesses de Florence ny de Mantouë, mais desirer à celle de Lorraine des enfans, & blasmer celuy qui tâche par des moyens sacrileges d'oster cette benediction à la Maison Royale, & ce support à la France.

Après avoir demeslé les confusions que le sieur Hay veut ietter dans les esprits, en resueillant les vieilles querelles qui sont assoupies par les alliances nouvelles, il reuiét aux poursuites, qu'il veut persuader auoir esté faites pour faire perdre au Cardinal les bonnes graces de la Roine, & la porter (ainsi qu'il veut faire croire) à destruire l'ouurage de ses mains. Il dit, qu'on a procuré ce mal-heur tantost en entretenant le chagrin de la Roine, & sa mauuaise humeur, par vn silence artificieux, vn abbaissement de teste, vn consentement de yeux, des souspirs de compassion ou de crainte, & vn mouuement de visage ou des mains, tantost par quelque esclancement de conscience & de pieté simulée, qui furent les iargons de cette caballe, qui donnent en telles

rencontres la force & l'assaisonnement aux venins, les autres faisoient entrer dans son ame les desirs iniustes de l'opprimer. Ne diriez vous pas, que les cercles qui se faisoient deuant la Roynie, estoient des cercles des forciers, qu'on ne luy disoit rien qui ne fut tiré du Grimoire, ou de la Clauicule de Salomon, & qu'on a employé tous les exorcismes de S. Leon, pour faire sortir de son esprit le Cardinal de Richelieu, comme s'il eust esté vn demon qui l'eust possédé? On dit plus bas: *Le cō-plot & l'assemblée de tant d'ingenieurs de tous sexes, & de toutes qualitez, est la seule cause de tout ce qui s'est fait: & la personne illustre d'une si grande Roynie n'en est, a dire vray, que le moyen & l'organe, sans en estre coupable.* Ce qui est, en peu de mots, faire passer pour vne beste moins meschante, vne des plus sages & des meilleures Princesses de la terre.

Ces discours nous contraignent de dire quelques veritez, que nous auons cachées iusques à present: nous reseruerons les principales, & l'impudence des Escriuains du Cardinal ne forcera iamais nostre patience à les laisser eschapper. Nous en sacrifierons quatre à l'hon-

neur de la Roine, & au desir que la charité nous donne de tirer d'erreur le public, & sur tout la Cour de Rome. Le Card. a esté soigneux de l'empoisonner, ayant pris vn grand soin de vomir son venin, côme font les aspics dans les plus claires fontaines, & de ietter le menton-ge dans les lieux où tous les Chrestiens vont chercher la verité. La voicy en quatre articles.

Le premier est, que le Card. n'a esté bleffé que par luy-mesme: son mespris, ses tromperies & menteries descouuertes, l'ont ruiné dans l'ame de sa Maistresse. La tyrannie qu'il exerçoit aupres d'elle, l'ayant assiegée avec tous les siés, qui estoient des sangsues, des espions, des importuns & impertinens seruiteurs, l'a rendu suspect. Il a esté descrié par les domestiques de la Roine, qui ne pouuoient plus souffrir l'iniustice du Card. & battoient continuellement les oreilles de S. M. de plaintes, de ce qu'on leur rendoit mille mauuais offices, qu'on les priuoit des bien faits, & que toutes les parties casuelles se perdoient dans vn abyfme qui n'estoit iamais remply.

La 2. verité est, que la Roine ny à Fon

ainebleau, apres le siege de la Rochelle, ny à Lyon, ny à Paris, n'a iamais parlé au Roy de chasser le Card. ny de lui oster la cognoissance de ses affaires; au cōtraire, elle lui a tousiours protesté, que s'il le iugeoit vtile à son seruice, non senlemēt il le pouuoit conseruer, mais qu'elle ne feroit point de difficulté de le voir, & de traiter avec lui dans les conseils, & hors de là, si le Roy le desiroit. Il n'est donc pas vray, que la Royne aye voulu esloigner le *Pag. 61.*
Card. du gouuernement du Royaume, comme dit le sieur Hay: mais il est vray qu'il merite d'estre chastié, pour auoir escrit que le Cardinal gouuerne le Royaume, ce qui n'appartient qu'au Roy. Tous les desseins de la Royne ne tendoient qu'à se deliurer des insolences insupportables du Card. & de l'importunité des siens, pour les raisons que nous auons dit, Si son Eminence pouuoit ou vouloit dire la verité, il confesseroit, que dans l'entreueüe des festes de Noël, apres la rupture, il ne s'est iamais parlé que de son restablissement: & de celuy des siens dans la Maison de la Royne. Le Roy a condāné d'iniustice & d'inciuité les demandes du Card. Les menaces du premier

President ne furent fondées que sur le refus que la Royne auoit fait de reprendre par cōtrainte tous ceux qu'elle auoit chassez avec iustice. De ce veritable discours on peut iuger si le Cardinal a eu le suiet de dire que la Royne l'a voulu perdre si vn congé donné à vn seruiteur merite l'emprisonnement d'une Royne, la disgrace d'une Mere, & la ruine entiere d'une Bien-faëtrice; à laquelle on a osté sa dot, son douaire, & les alimens que la loy de nature luy ordonne. Quand le Cardinal n'auroit fait autre mal que d'auoir procuré cét auantage au Roy d'Espagne, de pouuoir reprocher au Roy qu'il a nourri sa Mere, lors que l'on employoit les armes & finances de France pour ruiner sa Maison & troubler ses Estats, il n'y a point de doute que le Cardinal ne merite d'estre chastié, pour auoir ietté des pierres à ceux qui donnoient du pain à la Bien-faëtrice, & à la Mere de son Maistre.

La troisieme verité est, que Messieurs de Mirillac n'ont iamais rendu de mauuais offices au Cardinal, ny porté l'esprit de la Royne à aigreur contre luy, ny à le reculer de ses affaires. Sa

Maiesté l'asseure ainsi : ce n'est pas pour les garder d'oppression, puis qu'elle est finie avec leur vie ; ny pour descharger leur reputation, qui ne pourroit estre iustement blasmée, pour auoir aydé à faire cognoistre vn meschant : mais elle red le tesmoignage qui est deub à vne grande Vertu, & à la Verité. Celuy de la Roine, qui ne mentit iamais, est sans comparaison de plus grand poids que n'est celuy de la Dame de Combalet, qui est citée par l'Auther des Obseruations, encore que, sauf sa correction, elle soit vne menteuse, ayant manqué de parole à Dieu. Elle luy auoit promis de passer le reste de ses iours parmi les Carmelines, de ne porter iamais perles ny diamans, ny robes de grand prix, de ne mettre point fard sur son visage, ny de poudre sur ses cheueux, & de ne monstrier point sa gorge, tât qu'elle demeureroit dans le monde. Elle laissa tous ces saincts propos dans le logis de la Roine ; en sortant de son seruice, elle abandonna celui y de Dieu. Ce qui me fait croire que la debauche de son esprit auoit commencé, auparauant, est, que l'Escruain confesse, qu'elle a fait vn beau recit de quelques artifices

Pag. 26. que les Marillacs employoient auprès d'elle, pour monstrier qu'elle n'estoit plus dans ces ravissements, qui luy estoient assez frequents lors qu'elle entra dans la Maison de la Roine, où elle estoit estimée *una beata de casa*, Il semble que le sieur Hay iuge qu'elle est peu sensée, lors qu'il dit, que Messieurs de Marillac auoient le secret & l'amitié de cette bonne Dame, seduite par le lustre d'une franchise desguisée. Qui ne voit que par ces mots, *une bonne Dame seduite*, on nous décrit Madame de Combalet comme une vieille bigotte, ou comme une ieune idiote? Ils la croyoient telle, tant que la deuotion nourrissoit la simplicité dans son cœur: mais à present ils diront qu'elle est habile femme, & adroite Courtisane, s'estant chargée de pierreries & de broderies, ayant inuenté des nouvelles modes qu'on appelle à la Combalet. On l'a veüe au Cours! chargée de plumes, couuerte d'hermines, & montée sur des haquenées blanches: elle a été dans les festins somptueux, dans la liberté des comedies, dans la galanterie du bal, dans la coquetterie des Tuilleries: elle a paru en Roine dans le petit Luxembourg, & en maistresse du grand,

a fait destourner les eaux des Fontaines
Elles reviendront dans leurs canaux,
lors que la Prouidence de Dieu remet-
tra toutes choses en leur place.

La quatriesme & derniere verité est,
que ceux qui furent les plus ardens à de-
sirer que la Roine témoignast ses iustes
ressentimens au Card. & qui presserent
qu'on luy donnast congé, sont ceux aus-
quels il a donné des grandes recompen-
ses, lors qu'il faisoit arrester Messieurs de
Marillac, qui n'auoiēt aucune part en ce
conseil. Il a fait mourir ceux-cy, & a bien
payé ceux-là. Ainsi va le monde, & sur-
tout la Court, où bien souuent on donne
au vice le prix qui est deu à la vertu, & à
celle-cy, le chastiment que le vice meri-
te. Nous auons veu vn Euesque de Lu-
çon, qui a eu vn chapeau de Card. pour
auoir soufleué tout le Royaume, ruiné
deux millions de pay sans, & fait vne tra-
hison à sa Maistresse; & vn mareschal de
France, qui a eu la teste trenchée, pour
n'auoir pas bien tenu le contrerole d'vn
bastiment, ny pesé exactement le pain de
munition d'vne armée. Le Mareschal de
Bassompierre a demeuré 4. ans en pri-
son, parce qu'il pourroit faire de bonnes

*Le Ma-
reschal
de Ma-
rillac.*

*Le Mare-
schal
de Thoi-
vas.*

*Le Pre-
sident de
Mesmes*

*Les Ma-
rillacs.*

actions, & le sieur Hay a esté mis en li-
berté dans trois mois, pour faire vn mes-
chant escrit. Vn autre Marechal de Frã-
ce a moins de recompense & de pension,
apres auoir soustenu deux grands sieges
qu'un Chirurgien pour auoir pensé le
siege du Cardinal. Vn Conseiller de
Dijon à la charge de premier President
d'un Parlement, pour auoir fait perdre
les debtes du pere & du frere du Cardi-
nal, & pour auoir condamné à mort le
Marechal de Marillac, & vn genereux
President au mortier est chassé, pour
auoir parlé pour le public. Vn valet de
garderobe a plus acquis de bien, pour
auoir vuidé la chaire persée du Cardi-
nal, qu'un Garde des Seaux & vn Mare-
chal de France, apres plusieurs années
de seruice rendu au Roy & à l'Etat. Ain-
si se gouuerne le pays, où on fait la nuit
du iour, & le iour de la nuit, où la male-
diction de Dieu est bien souuent, parce
qu'on y appelle le bien mal, & le mal
bien. Le sieur Hay nous pardonnera, si
nous ne passons pas plus auant: vn de
ses anciens amis & alliez, qu'il a trahy,
fait que nous ne mentons pas.

Après ces quatre veritez, nous ferons

voir vn estrange imposture. L'Escruiain dit, qu'à Lyon le Cardinal sceut les deliberations qui furent faites contre sa personne, que le Marechal de Marillac n'adoucit point: & qu'il retint en cette conioncture aupres de Lyon pour les executer, toutes les troupes de caualerie, qu'il deuoit mener de Champagne de Piedmont. Voilà le plus sale & mortel poison que la calomnie aye iamais vommy. Le Cardinal scait bien, que le grand credit qu'il a eu aupres de la Royne n'a iamais esté assez fort pour la porter à faire repandre le sang. Maintenant pour donner quelque apparence de iustice aux violences qu'il a fait à la Maistresse, il allegue 3. ans apres qu'elle a pris des resolutiōs de faire assassiner vn Prestre, vn Euesque, vn Cardinal, en la presence du Roy, durant la maladie, & dans le rencontre des affaires d'Italie. Il dit, qu'on a retenu beaucoup de caualerie pour appuyer ce dessein. Vn seul homme le pouuoit executer sans peul, si la conscience de la Royne se fut abandonnée à faire ce commandement. Elle receut le Cardinal dans son bateau en descendant par la riuere de Loire: il n'estoit esloigné que de quatre doigts de la mort, que les

Pag. 58.

gardes de S. M. luy pouuoient faire trou-
 uer dans l'eau si elle, ou quelqu'un de sa
 part, eut fait le moindre signe. Il est vray
 que plusieurs ont creu, qu'un peu moins
 de bonté de la Roine l'eust exemptée,
 & un grand nombre de gens de bien, de
 beaucoup de maux : l'Autheur mesme
 des Observations aduoüe, que Catheri-
 ne de Medicis, qu'il appelle *moins bonne*
Princesse, n'en fust pas demeurée là où la Roy-
 ne s'arresta apres la rupture. Ainsi ce pre-
 uaricateur en la cause qu'il deffend, ou
 peu iudicieux Escriuin, monstre à la
 Roine qu'elle a esté trop douce, au mes-
 me temps qu'il l'a blasme d'auoir con-
 senty à un meurtre. Il escrit que Cather-
 ine estoit *moins bonne* que Marie, lors
 qu'il assure que cette cy a voulu faire
 tuer un Cardinal, & que nous scauons
 que l'autre mourut de regret de ce que
 son Fils auoit fait mourir un Cardinal :
 accordez ces choses.

Tous ceux qui ont l'honneur de co-
 gnoistre les inclinations de la Roine
 Mere du Roy, demeurent d'accord, que
 S. M. ayme mieux quel' excez de bonté
 lui soit preiudiciable, que si quelque vice
 lui estoit profitable: elle choisira plustost

les vertus mal-heureuses en ce monde,
que les crimes heureux pour vn temps.
Il me semble que les Eſcriuains du Cardinal ne ſont pas ſages, ou ſont des traistres, d'eſmouuoir les eſprits, en publiât qu'on a voulu tuer le Cardinal: cela donne ſujet aux curieux d'aller feüilleter les liures des Theologiens, dans leſquels quelques-vns ont trouué que le tyrã qui a toutes les marques d'vn uſurpateur, pouuoit eſtre tué ſans forme de iuſtice, comme eſtant l'ennemi du public. Ceux qui ont leu le directoire d'Inquiſition, aſſeurent, que peu de perſonnes ſages doiuent condãner ſecretement celui qui ruine la Religion, & que les particuliers peuuent executer cët arreſt, contre ceux auſquels les peuples n'ont point preſté de ſermēt de fidelité. On a douté, ſi chaſtier les meſchans, deliurer les innocens de la priſon ou de la mort, remettre les bannis & les proſcrits dans leurs maiſons & dãs leurs biens, eſt vne vengeance deſagreable à Dieu: ſ'il eſt expediēt d'arreſter celui qui oſte la paix à la Chreſtiēté, le repos à la famille Royale, & la ſeureté aux gens de biē, pourueu qu'en cette entrepriſe on recherche la gloire de Dieu:

s'il se faut contenter de suivre les ordres de la sainte Prouidence qui affligent les vertueux, ou s'il faut rechercher les moyens qui les deliurent: si la nature nous donne cette leçon, si la parole de Dieu y est contraire, & si elle n'a point d'exemples ny de preceptes pour cela. A la verité il semble que s'il faut mespriser ceux qui ont la volonté de nuire sans puissance, & craindre ceux qui ont la volonté & la puissance, qu'il se faut opposer à ceux qui ont la volonté, la puissance & l'audace, s'ils sont, comme j'ay dit, des personnes auxquelles nous ne deuons point d'obeissance par serment, & que la naissance & les loix n'ont point fait, & ne peuuent faire nos maistres. L'Auther de cét ouurage n'approuue point les opinions qui ont ietté les Princes legitimes dans les perils, auxquels les vsurpateurs doiuent estre suiets. Il veut qu'on garde rigoureusement la parole de Dieu, qui deffend d'attenter à la vie de ses Oints. Le Cardinal l'est comme Prestre, comme Euesque, & comme Prince de l'Eglise: outre que la qualité de Ministre d'Etat a quelque ombre de la Maiesté Royale. Ces quatre
liens

liens doivent lier toutes les mains: & les seruiteurs de la Royne sont obligez de suiure ses volontez, qui ayment dauantage vne larme de penitence qu'vn ruisseau de sang de vengeance. Il est aussi plus croyable, que les flatteurs, non les ennemis, ruyneront le Cardinal; & que sa fin violente viendra ou des causes qui sont en luy, comme de sa colere & de sa folie; ou de ceux qui l'approchent. Cesar fust tué & trahy par les siens, qu'il n'auoit sceu contenter, non par les estrangers, qu'il auoit offensé.

Deuant la conclusion de tout ce qui regarde la Roine dans cet escrit, nous remarquerons en passant l'ingratitude du Cardinal qui est excusée par le sieur Hay en ces termes: *Toutes ses faueurs doiuent passer aussi bien pour des recompenses de service, ou pour des moyens d'en tirer d'autres plus grands, que pour des pures liberalitez.* Il n'y a point d'hommes plus ingrats que ceux qui croyent que tout leur est deub, & qui esperent beaucoup; l'attente d'un plus grand bien estant le lieu d'une ame meschante. Le Cardinal n'en pouuant receuoir de la Royne qui fust plus releué ny plus riche que celuy qu'il auoit, &

craignant qu'elle ne s'opposast à ce qu'il vouloit prendre, a perdu la souuenance de ce qu'il tenoit, en courant à ce qu'il a pris du depuis. Il s'est imaginé que trente places fortes qu'il a attaché au Roy estoient meilleures que trente benefices que la Roine lui auoit donné, ou fait donner, que deux cens mille escus de rente, & trois magnifiques Palais richement meublez n'estoient rien à comparaison d'un Royaume duquel il vouloit disposer. Il dit, *que les bien-faits de la Roine sont des gages.* Il a receu dans sept ou huit ans neuf cens mille escus en argent, sans ses appointemens & beaucoup de presents magnifiques. La Roine a vn grand suiet de dire, O ! le cher seruiteur : & nous, O ! l'ingrat, qui nie le bien fait duquel il porte tousiours les liurées, & qu'il a conuertty en iniure. L'Euangile dit, qu'entre dix ladres gueris par le Fils de Dieu il n'y en eust qu'un recognoissant : à la verité, il n'appartient qu'aux ladres de ne sentir pas les bons offices. L'Escruiain adiouste, que les biens-faits de la Roine sont ou des recompenses, ou des moyens pour tirer des seruices du Card. il ne prend pas garde, qu'en faisant de la

Roine vne marchande & de ses liberalitez vn trafic, il nous fait cognoistre; que l'emprisonnement & les autres maux que le Card. luy a fait, sôt vne assez mauuaise marchandise, qu'on nous dit qu'elle a achetée. Cét ingrât a fait du mal à la Roine, parce que dedans les meschantes ames la haine est plus forte que l'affection, & l'opinion de l'iniure surmonte le ressentiment du bien fait.

Tout le reste de l'esprit, qui semble auoir esté fait pour diffamer la Royne Mere du Roy, contient deux points, Le premier est vne inuectiue contre le Gardes des Seaux de Marillac, qu'on appelle *ligueur forcené*: encore que les Edits ayent defendu d'vser de ces reproches, & que le temps les aye effacez, on les fait reuiure, pour rendre sa memoire odieuse. Il n'y a point de doute, que les ennemis de Monsieur de Marillac, n'ayent dit en l'an 1636. tout ce qui est dans cet escrit, pour luy donner l'exclusion, lors qu'on eust intention de luy bailter les Seaux. On tira du cabinet d'un peintre, qui a son logement dans la galerie du Louure, toutes les pieces plus secretes de la ligue, pour les faire voir au Card. & on fist des

Pag. 37.

Pag. 54.

Pag. 137.

commentaires aussi sanglans que pour-
roient estre ceux du sieur Hay. Le Car-
dinal s'en moqua, & allegua la prescri-
ption de trente cinq ans, lors qu'il iu-
geoit, que Monsieur de Marillac lui pou-
voit estre vtile. Il ne veut point mainte-
nir que celle de quarante ans aye lieu,
parce qu'il s'imagine, que Monsieur de
Marillac a esté son ennemi. Ou il faut
chastier celuy, qui se vante de l'auoir
auancé, ayant sçeu ses inclinations,
qu'il dit estre preiudiciables à l'Estat,
ou il faut aduoüer, que les interests con-
traires iettent la contrarieté dans son
discours.

Ce qui sert grandement à la deschar-
ge du Garde des Seaux, est sa pauureté
avec sa frugalité: son bien ne l'a pû con-
duire iusques à la mort: la charité de sa
belle fille l'a nourri avec ses gardes qu'on
luy a fait défrayer: elle a payé aussi le
petit conuoy qui a esté fait à son corps.
On ne dira pas la même chose du Card.
ny de ceux qu'il a mis dans les finances
& affaires du Roy: ils ont voulu estre
conuaincus de larrecins par tant de tes-
moignages publics, qu'il ne faut point
d'autre iuge pour les condamner que le

Soleil. C'est vne merueille de ce temps, qu'on appelle crime de peculat, de n'auoir pas pris garde à la mesure d'auoyne, & à la grosseur de la bote de foin, au poids du pain de munition, au compte de septiers de chaux, & aux pierres d'un bastiment, & que le pillage de cent & deux cens mille pistolles soit vne galanterie. Il me semble, que si ceux qui ont pris la toise pour mesurer exactement les bastions & courtines de la fortification de Verdun, l'auoient appliquée à trois Palais d'un homme que le Cardinal auoit fait Surintendant des Finances, on y trouueroit plus de millions de robes pour affoiblir le Royaume, que d'escus mal employez en la construction d'une citadelle qui le deffend.

Le second poinct est celuy sur lequel le sieur Hay s'estend dauantage, & qui semble estre le principal but de son dessein: c'est de publier les causes de l'arrest de mort donné contre le Marechal de Marillac. Le Cardinal & son Escriuain font paroistre leur peu de iugement, lors qu'ils s'estudient de faire cognoistre à toute la terre les raisons que les Iuges ont eu pour condamner à mort le Marechal.

chal, comme si toute la Chrestienté, scandalisée de cette cruauté, les auoit citez pour declarer les motifs de l'arrest, & que le sieur Hay, comme le plus eloquent de la compagnie, eust eu la cōmission de les desguiser. Il dit, que le Cardinal a employé sa faueur pour faire auoir vne abolition au Marechal: mais il n'adiouste pas que le Marechal l'a reietté. Vn homme genereux ne se doit iamais declarer criminel pour garantir sa vie. Le meschant ne desire la confession des innocens que pour les perdre avec plus d'iniure, & iustifier sa tyrannie. Mentir contre soy-mesme, est vn péché contre nature: Il faut plustost perir par le crime d'autruy, que par nostre lascheté. Cette constance fait cognoistre qu'on a eu tort d'appeller poltrō le Marechal: il a esté si mal traitté durant l'instruction de son procez, & mené en triomphe au trauers de tant de Prouinces, qu'il a souuent demandé la mort comme vn bien fait; mais il n'a point recherché le pardon. L'Auteur dit, qu'il estoit assez ingrat, & ses crimes assez qualifiez, pour l'abandonner à toute la seuerité des ordonnances, & le siecle licentieux requeroit cés exemple. On ad-

uoüe done, qu'on a exercé sur luy toute la seuerité des loix, par lesquelles il n'y a point de Capitaine ny de Commissaire, qui n'aye merité quelque punition. Si le Cardinal croit, qu'il peut faire avec raisõ tout ce que les loix luy permettent, encore qu'il soit estrange & horrible: il faut qu'il demeure d'accord, que par les plus anciennes ordonnances du Royaume, sans auoir esgard à la sainteté de sa pourpre, on le peut mettre entre les mains d'un bourreau, comme le moindre suiet du Roy. Qu'il sçache donc, que les hommes sages accommodent les vieilles regles aux mœurs & coustumes du temps: que les Priuileges sõt des loix, qu'on fait beaucoup de choses cõtre raison, qui ne peuuent pas estre condannées par les loix: & qu'il ne faut iamais prendre pour vne loy, l'executiõ trop seuerẽ d'une loy. La grande ville de Paris ne seroit pas beaucoup peuplée, si on n'y laissoit viure que ceux qui seroient absous par des Iuges extrêmement rigoureux: les sages ministres cõseillent aux Princes de dispenser de la seuerité des loix: les Cõseillers, cruels vègent leurs querelles par la rigueur des loix.

& les bons la craignent, parce qu'elle tombe aisément dans la cruauté: mais on dit que le siecle licentieux requeroit cét exemple. Ils confessent tacitement qu'il a quelque chose d'iniuste, qui est recompensé par l'vtilité publique. Mais pourquoy on a choisi cette personne parmy tant d'autres plus criminelles, pour donner crainte à ceux qui commettent le peculat? Est-ce que le mareschal fut le plus grand voleur d'un pays, dans lequel le Cardinal s'est contenté de l'amende de tant de comptables, qu'il mit à rangon au commencement de son credit pour remplir sa bourse, & celle de trente affamez qui estoient aupres de luy? Il n'y a point de doute, qu'entre les financiers quelques-uns auoient derobé des millions: il n'y eust qu'un pauvre mal-heureux, qui n'auoit ny argent ny amis, qui fust pendu; non pour seruir d'espouventail aux mechans, mais d'un apast, pour faire venir les timides à composition. Tous furent mis à l'amende qui est la punition ordinaire des coupables; & ceux qui n'auoient point failli, se trouuerent dans la taxe, pour monstret qu'on attaquoit plus tost les charges que les crimes, & qu'on

ne cherchoit point la conseruation des pecheurs pour l'aduenir; mais quelque satisfaction pour le passé. Il est vray que l'ordonnance 46. alleguée par l'Escriuain, qui confisque le corps & les biens, est contre les comptables, non contre les Generaux d'armées, ny contre les Gouverneurs qui ont la charge de faire bastir des citadeles: ils n'ont point de serment à la chambre des Comptes, & ne peuvent respondre de toutes les concussions des Capitaines, ny de toutes les friponneries de cent Officiers. Ce qui descharge fort le Marschal, est, qu'il ne peut auoir failli tout seul: il faut que les Tresoriers des guerres, ou leurs Commis, les Capitaines, les Commissaires, les Ingenieurs, les Controoleurs des fortifications, les Secretaires, & cent autres personnes qui ont acheté chèrement des charges, pour piller le Roy & le public, ayent eu leur part à ces pretendus crimes de peculat. Cependant personne n'est accusé, ny adourné, ny chastié que le marschal. On dit, que le siecle licēcieux, qu'on tient par ce discours estre celuy du brigandage (& il

Pag 87.

est en effect) n'auoit pas besoin de ces petits exemples.

La verité deuant Dieu , qui cognoist les cœurs, est que la vengeance & la violence sont naturellemēt si odieuse, que ceux qui en veulent vser, sont contraints de les couvrir par l'apparence de la iustice. Le Card. a persecuté le Mareschal, qu'il n'a iamais aimé, & qu'il a tenu pour son ennemi. On n'a peu arrester prisonnier son frere, en luy laissant le commandement d'une armée. Ces consideratiōs, avec l'apprehension que le ressentiment de la Roine ne se seruit vn iour de celuy des Marillacs, sont les vrayes causes de leur mort. Le General de l'armée du Roy a esté criminel en Piedmont; parce qu'on s'est assure de la personne de son frere aupres de Paris : & cettuy cy est arresté à cause des paroles que la Roine a dit au Card. de Richelieu. Pour monstrier que le peché du premier n'est inuenté que par occasions, & pour iustifier celuy qui le veut perdre, on a fait imprimer autre-fois les lettres que le Roy escriuit au Mareschal vne heure deuant que la Roine donna son congé au

Card. Les sages se mocquēt de ce qu'on dit, qu'en ce tēps, qui ne voit que les desordres que son Eminence, & ceux qu'il protege, ont fait, il failloit donner vn exēple de iustice, pour arrester la licence. Le Marechal n'a point ruiné par son auarice, comme d'autres ont fait, les armées du Roy: il n'a point perdu de place ny de bataille, pour auoir fait dissiper les troupes, ayāt desrobé les monstres, comme il est arriué en Piedmont; où on voloit au Roy, & aux gens de guerre, dix mille liures par iour: ce qui n'a point esté recherché par le Card. parce qu'il y prenoit la plus grande part. Un nous allegue la seuerité des loix: mais les bōs esprits disēt, que chacun est aisement surpris par les choses auxquelles il prend plaisir, comme le Card. par la vengeance & par la crainte, qu'il couure de la rigueur des ordonnances: ses flatteurs les vont estudier apres qu'il a fait vne iniustice: pour appaiser les agitations qu'elle donne: son esprit, & pour amuser le peuple. On lui a dit, que ce grand exēple empéchera qu'on ne desrobe plus les Finances du Roy, & que celuy du Duc de Montmorency retiendra tous ceux qui voudroiet

troubler le Royaume. Pour monstres que le Cardinal fait & empesche ces exemples, selon qu'il craint, ou qu'il aime quelqu'un; ne voyons nous pas que le Duc de Rohan, amy du Cardinal, a eu des recompenses & des emplois honorables, ayant esté le chef des rebelles, dans trois mouuemens, & apres deux abolitions? & que le Duc de Montmorency, sans parler des seruices de cinq Connestables ses predecesseurs, apres auoir gagné deux batailles, & receu des blessures en la presence de S. M. a eu la teste tranchée, pour auoir voulu garder d'oppression l'Heritier de la Couronne? Ainsi l'amitié du Cardinal fait non seulement pardonner, mais recompenser les plus grands crimes; & son inimitié fait donner les plus grands supplices aux plus petites fautes.

Encore falloit il se souuenir que pour paroistre bien iuste, il est expedient de poursuiure la punition des personnes de condition par les voyes les plus communes; & scauoir cacher sa crainte, son enuie & sa colere; ce que le Cardinal n'a point fait. Si on veut oster les priuileges qui peuent engendrer la licence, il

ne faut pas que la puissance d'un favori produise la tyrannie, ny reiette les Iuges ordinaires. On a mauuaise opinion de la iustice du Parlement de Paris, quand on luy oste la cognoissance des crimes des Ducs & des Mareschaux; où il faut aduoüer qu'on craint qu'ils ne soient pas assez criminels, pour estre condamnez par les compagnies reglées: cette apprehension fait qu'on choisit des Commisaires de plusieurs corps, pour en composer vn monstrueux, qui aye quelques membres bien faits, mais beaucoup plus de contrefaits, pour en tirer l'effect qu'on desire. On allegue pour la discharge du Cardinal les arrests donnez contre les Mareschaux de Giez & de Biez & contre l'Admiral Chabot; & on confesse quand & quand, qu'ils ne furent pas condamnez à mort pour le crime de peculat. Dans les poursuites, qui furent faites contre le Mareschal de Giez, il y a quelque chose de conforme à ce qui est arriué en nostre temps: i'ay iugé, pour confondre le sieur Hay, qu'il estoit à propos de faire mettre à la marge ce que luy mesme en a fait imprimer dans

le gros volume qu'il a compilé depuis

Le Roy vient en con-
ualescence, & le Cardinal
à la Cour. La Royne offen-
sée de l'obstacle, que le
Mareschal avoit apporté à
son dessein, qu'elle tient à
iniure le fait accuser de
crime de leze-Maisté, où
le peculat entroit, & quel-
ques autres points. Le Car-
dinal qui pouvoit arrester
la roüe de cette affaire, la
laisse aller, mesme la pouf-
se. On arreste prisonnier le
Mareschal à Orleans, où
le Chancelier de Rochefort
l'interroge: il nie ce qu'il
n'avoit pas commis, dit-on.
Deux puissans resmoins
luy sont confrontez, Ma-
dame d'Angoulesme, qui
fut mere de François pre-
mier, & le sire Alain
d'Abret pere du Roy de
Navarre. Les Gens d'ar-

peu: il y a infe-
ré la vie du Car-
dinal d'Amboi-
se, dressée avec
beaucoup de
sincerité par le
sieur Baudier,
laissant au bon
esprit du Le-
cteur à faire les
rapports, & à
juger si le Par-
lemēt de Thou-
louse n'a pas
esté plus équi-
table en l'affai-
re dumareschal
de Giez, que
les treze Com-
missaires en cel-
le du mareschal
de Marillac. Le
sieur Hay ne dit
pas aussi, si le
bannissement
& la prison per-

petuelle s'ot des
 cōfiscations de
 corps portées
 par l'ordonnā-
 ce il cache ce
 qui arriua au
 Chancelier
 Poyet, pour s'e-
 stre vangé de
 l'Admiral Cha-
 bot ; & la dis-
 grace pareille,
 qui est arriuee
 dans l'an à ce-
 luy qui presida
 au procès du
 Mareschal de
 Marillac. Pour
 Montegu, ou-
 tre qu'il estoit
 Surintendant
 des finances,
 vne factiō vio-
 lente, comme
 celle du Card.
 fist perir par
 Commissaires
 celui qui fut de

mes du Roy le menerent à
 Amboise, où estoit cette
 Princesse, & de là à
 Chartres, & à Dreux, où
 estoit Alain. Cependant
 on donne aduis à la Royne
 que le Parlement de Thou-
 louze estoit le plus seueré,
 & le plus rigoureux du
 Royaume. Elle y fait
 évoquer le procès, y
 fait conduire le prison-
 nier, & y fait appor-
 ter les réponces des
 grands Iuriconsultes d'I-
 talie, qu'elle auoit en-
 uoyé consulter sur ce
 fait, afin d'induire les
 Iuges à le condamner,
 Hippolyte Marsille, &
 Louys Bolognin grands
 Doct. d'Italie, decla-
 roient en leurs consulta-
 tions le Mareschal cri-
 minel de leze Maieité.
 Ce Parlement de Thoulou-
 se, aussi equitable qu'on
 le croyoit seueré, nonob-

stant que l'accusé eust claré innocent
 vne Royne de France. & par des Iuges.
 Vn grand Ministre du Roy Le Roy Fran-
 & favori pour parties, ne çois I. voyant
 trouua point de causes de dans l'Eglise
 mort en lui: Mais parce des Celestins
 qu'il n'estoit pas seant, de Marcouffis
 qu'estant odieux a son le tombeau de
 Maistre, il se presentast Montegu, dit
 deuant luy: il l'interdit que c'estoit
 d'aller à la Cour. & de se grand domma-
 presenter deuant le Roy ge, qu'il fust
 & la Royne durant 5. an- mort par Iusti-
 nées (ce sont presque les ce: vn bō Moy-
 mesmes mots de nos Hi- ne repartit. Si-
 storiens, dont il se retira re, il ne fust pas
 avec toute liberté en sa condamné par
 maison du Verger. L'E- Iustice, mais
 stat ca amiteux de ce Ma- par Commis-
 reschal de France, person- saires. A la ve-
 ne de condition, de merite, rité, nous deuōs
 & fort vieux, pouuoit es- faire vne priere
 mouuoir les François, non à Dieu, qu'il
 seulement à compassion, nous garde des
 mais d'auantage leur faire Iuges courtisās
 conceuoir de l'indignation & botez, qui
 contre celuy qui le travail- s'arrestent plu-
 loit. Il estoit de la mai son tost à regar-
 der

der le favori, de Rohan, & auoit digne-
 qu'à escouter le ment serui l' Estat, disent
 criminel, & qui nos Histoires: mais cette
 n'ot point d'au- haute conduite du Cardi-
 tres Greffiers nal (voilà son animosité
 que leurs Clercs de l'opinion de iustice qu'on
 Mais le Card. a auoit congeu de ses actiōs)
 voulu faire (cō- & l'amour des François
 me dit le sieur qui s'estoit acquis en les
 Hay) vn grand rendant heureux, luy fist
 exemple qui fust recueillir de la gloire, d'oū
 sans pareil. Il luy il pouuoit receuoir du blas-
 feroit plus ex- me, de sorte que cette af-
 pedient d'en al- faire qui pouuoit exciter
 fouuir la me- le courroux, se tourna en
 moire, s'il pou- raillerie: on disoit que le
 uoit, que de la Marechal auoit voulu
 resueiller par ferrer Rohan, & que
 ces foibles rai- Rohan luy auoit donné
 sons, sans appor vn si grand coup de pied,
 ter les respon- que de la Cour il l'auoit
 ses du Mares- ietté dans le Vergier
 chal, & vouloit
 que sur le plaidoyé d'vne partie toute la
 terre condamne l'accusé. Cela est in-
 iuste, & n'empeschera pas que tous ceux
 qui scauent la vie & la mort du Mares-
 chal ne croyent que celle-là a esté rem-

Le Car-
 dinal
 d'Am-
 boise
 s'appel-
 loit aus-
 si le
 Card. de
 Rohan.

F

plie de gloire, & cette cy accompagnée de saincteté. Notre dessein n'est pas de nous arrester dauantage sur les procedures faites contre luy, ny sur les chefs de l'accusation; il faudroit iouyr le mort en ses defenses, & auoir le procès qu'on a a brulé malicieusement, ou qu'un homme plus fidele que le S^r Hay en eust fait les extraits. Il suffira de faire remarquer en passant, qu'au mesme temps qu'on arreستا le Mareschal, on publia dans les *Libelles du Coup d'Etat & de L'entretien des champs Elisées*, qu'il auoit trahie Roy & l'Etat, par intelligences avec les estrangers: dequoy nous ne voyons rien dans le procès, ny dans ce dernier écrit. Il peut mentir aussi effrontément, pource qui regarde le péculat; comme les deux autres sont conuaincus d'auoir menti pour le crime de trahison.

Chastelet &

Hay le
meisme
homme

pag 104
& 105

Reste à faire vn peu de reflexion sur la recusatiō du S^r du Chastelet, pour lequel le sieur Hay son bon ami fait vne longue apologie. Il dit, qu'il n'est pas vray que le Roy voyant la requeste de recusation qui luy fust presentée cōtre le sieur du Chastelet, le fist iurer sur ce qu'elle contenoit. Il assure plus bas, que la meisme requeste auoit esté presen-

tree aux Commissaires a Verdun, & a Mets au
Conseil. Toute la suite du discours n'est
qu'une salie d'iniures, qui nous font voir,
que le sieur Hay est si fort picqué pour
son ami, qu'il oublie d'escrire les raisons,
pour lesquelles le sieur du Chastelet
s'est retiré du iugement du procès, apres
s'estre maintenu opiniastrement dans
l'instruction. Il ne dit pas aussi, si on luy
a commandé de quitter sa commission;
ou si volontairement il l'a abandonnée,
& pourquoy. Il me semble, que le bel
esprit du sieur Hay deuoit descharger le
sieur du Chastelet, & dire ce que la con-
science l'a pressé, ou que celle du Roy
n'a pû souffrir, qu'un homme qui auoit
aduoué à Sa M. qu'il estoit auteur d'une
prose impie & infamante, & qui fai-
soit profession ouuerte d'inimitié contre
le Garde des Seaux de Marillac, pour
auoir esté chassé par lui du Conseil, fust
arbitre de la vie de son frere. Il n'estoit
pas necessaire, que le Roy fist iurer sur les
faits de la requeste, vne personne qui les
auoit aduouez, pour mettre en bel hu-
meur le Card. auquel l'Auteur de la pro-
se auoit recité non seulement cette sangla-
te raillerie, mais plusieurs autres pieces



de mesme estoffe. Il n'y a point de doute, que le S^r du Chastelet ne deuoit non plus estre de l'instruction du procez que du iugement; puis que la mesme cause l'excluoit de l'vn & de l'autre. Il est plus criminel, comme nous auôs dit, d'auoir trouué mille inuentions, & chargé les depositions des tesmoins, pour donner quelque couleur de iustice aux opinions de treze Commissaires, que d'auoir adiousté sa voix, qui a esté iugée superflue, lors qu'on a esté assuré du nombre suffisant pour la condemnatiõ. La recusation ou libre ou forcée du Chastelet, a esté vn amusement pour le public, qui n'a pas laissé de se défier de la friponnerie: on la voit encore plus clairement, apres qu'on a mis en liberté celui, qui dans le loisir de la prison a fait ce bel ouurage, qui casse & met en cendres les os des deux freres tuez diuersement, pour vne mesme cause, & avec pareille iniustice.

Le sieur Hay, qui est bien informé de tout ce qui touche le sieur du Chastelet, l'eust bien obligé, s'il eust voulu dire pourquoy ce bon Commissaire, qu'il dit estre si sain & si iuste, fust emprisonné

par le commandement de Louys le Iuste. Cette raison est demeurée dans sa plume, qui a laissé couler, que le *Garde des Seaux de Chasteauneuf* luy même se donna la peine de l'arrester: il fait faire l'office de *Preuost* au chef de la iustice de France, pour prendre vne personne de grande consideration. Il dit aussi, que ce *Garde des Seaux* estoit son ennemi. O le malheureux homme ! qui a pour ennemis tous ceux qui sont en cette charge, auxquels sans doute cét esprit broüillon a esté suspect. Où il faut dire que cinq ou *Chanceliers* ou *Garde des Seaux*, qui n'ont pas estimé le *S^r du Chastelet* sont des sots ou des méchans, afin qu'il passe pour habile & pour vertueux.

Il semble que ce bon innocent veuille aduoüer, que la prose de l'an 1630. a esté le suiet de sa recusation, & de sa detention: voicy son discours peu iudicieux.

C'est commettre vn grand crime parmi ces gens-la de faire des rimes Latines, parce que l'Eglise en a receu l'usage en la décadence de la bonne Poésie, & de l'elegance Romaine, &c. auourd' huy que les r-formations, & principalement celles du Concile en ont aboly l'usage. Voylà les belles défenses que

Pag. 196

Le Card.
de Bernu-
le.

Mad a-
ma de
Fargis.

Pag. 107

fournit Hay Aduocat du Chastelet. Il dit, qu'il est loisible de mesdire d'un * Card. de Rome, d'un Garde des Seaux de France, & d'une * Dame d'Atour de la Royne, avec les rimes prophanes, lasciuues & diffamantes, parce qu'on a chanté deuant la reformation dans l'usage de Paris des simples, & des saintes. Par cette raison, les sorciers qui se seruent des paroles de la Messe, seront innocens: il sera loisible d'assommer les hommes avec le batō de la Croix; parce qu'on la porte aux Processions. Mais voyez ce fripon qui nous veut bailler le change: il dit, qu'on trouue mauuais qu'il fasse des proses, lors qu'on se plaint des maldifances. Sans faute, le sieur du Chastelet doit reuoquer le sieur Hay, comme un Aduocat qui trahit sa partie. mais il adiouste, que le sieur Viette *Maistre des Requestes, qui ne cede en rien aux plus grands hommes de l'ancienne Grece, fit des rimes contre la ligue, qui ne furent pas prises pour des sacrileges. Belle authorité & digne occupation des arbitres des biens, de la vie & de l'honneur des hommes. Viette a donné carriere à son esprit vne fois en sa vie, le Chastelet fait mestier de bouffonnerie: celuy-là pouuoit estre*

estimé plustost badin que malin, & le
Chastelet a esté iugé plus malin que ba-
din: les profes de celuy-là estoient en ter-
mes generaux & dans la licence de la
guerre civile; celles que nous auons veu
depuis peu, sont contre des particuliers
de grande consideration, & dans vn
Royaume paisible. Hay les appelle des
fruits que le temps donne & consomme aisé-
ment, qui se meritent ny le blasme ny l'excuse.
Semblables fruits ont fait pencher autre-
fois des branches sur le dos du S^r Hay:
sont pommes de Gomorre, qui ont vne
escorce vermeille, mais qui n'ont au de-
dans que de l'ordure. Ces fruits ne sont
pas, cōme dit le sieur Hay, aussi-tost con-
sommés que donnez: vn mouuement des-
reglé d vn cerueau destriqué les pro-
duit dans vne demie heure, & plusieurs
années les cōseruent. Quāt à ce que l'Au-
teur dit, que cēt ouürage ne merite ny le
blasme ny l'excuse: il confesse, qu'il est mal
aduité de le defendre, & ne se fouuient
pas que des raillees moins malicieu-
ses que les siennes, & contre des person-
nes de moindre consideration, ont fait
porter la torche au poing & la corde au
col à ceux qui en estoient les auteurs:



mais nous sommes en vne saison en laquelle, pour contenter la belle humeur de celuy qui fait les violences, ou pour mettre vn emplastre au contrecoup qu'il en recoit, on compose des boufonneries contre ceux qu'il a rendu miserables. Je ne vois pas aussi pour quelle raison Viette peut estre cõparé aux plus grands hommes de l'ancienne Grece: Il me semble que Solon, Aristides & Socrates ne s'amusoient point à faire des chansons. Cela ressent plustost le Trazon que le Platon, approche plus du Payen que du Chrestien. Qui doute, que Seneque n'aye esté plus estimé pour le diuin traité de la Prouidence, que pour la raillerie, en laquelle il conuertit en citrouille l'Empereur Claude.

Pour monstrier encore plus clairement que le sieur Hay n'est pas sage, & pour le faire declarer impertinent, mesme sur le rapport du sieur du Chastelet; il remarquera, s'il lui plaist, quelques articles entre plusieurs autres, qui font voir, qu'il a perdu l'esprit: ou il faut dire que ce flatteur trompe celuy qui l'employe, & que c'est vn chien, lequel apres auoir léché le sang qu'il a répandu, le vomit sur

celuy qu'il fait semblant de vouloir caresser. Il seroit plus honorable au sieur Hay de quitter le party du Card. que d'y demeurer pour le trahir, en le pouffant à continuer les cruautez que ses ennemis desirent pour voir bien-tost la fin. Son ame defiante & subtile prendra garde, que le sieur Hay a fait glisser des choses dans ses escrits, pour s'en seruir dans vn changement; en faisant voir qu'il a eu dessein de des-honorer celuy qu'il fait sēblant de louer. Il luy rend la moitié du monde ennemie, lors qu'il mesdit des fēmes sous l'autorité de celuy qu'il ne desire pas qu'on le broüille avec elles. Il n'approuuera point qu'on montre à la Royne Mere du Roy le chemin qu'elle a deu tenir pour le ruiner, ny aux Espagnols leurs defauts, & les moyens d'arrester le bon-heur de celuy qui n'a rencontré iusques à presēt que des sages trop retenus, ou des courageus temeraires. Il ne veut pas aussi

Pag. 59. a Les Espagnols s'estonnerent deuant les François en vn moment, si leur ancienne valeur eust plu stost hasardé toutes leurs Couronnes, que de faire paroistre tant de foiblesse &

qu'ó escriue que les b Prêtres & les moines ne sont pas propres pour le gouvernement d'vne estat, lors qu'vn Cardinal est le seul ministre de celuy de France & a son principal Cõseiller vn soy disant religieux. Ny qu'on a sseure, qu'à Rome on deteste fort l'ingratitude de ceux qui sont appelez en ce pays-

Le Cardinal est appelle creature de la Roynne en la page 61.

de peur en vne telle occasiõ, &c. Ils furent trop sages & retenus. Pag. 109. b Les celules & les cabinets ne produisent pas des mesmes pensees : la fumée des cassoletes & celle de l'encens, ont des effects bien contraires. Pag. 109. c. A Rome la mesconnoissance des creatures est insupportable.

là creatures. Apres qu'on a veu la mesconnoissance du Cardinal, qui ne peut nier, au moins pour ce qui regarde le Cardinalat, qu'il ne soit creature de la Roine, & qu'il ne l'aye aduoué fort souvent, mesme par escrit. Ainsi cét Aduocat preuaricateur defend sa partie.

page 133 Il trouue mauuais, que le Mareschal de Marillac allant à la mort, qu'il confesse auoir esté constante ; recommanda à son nepueu de seruir bien le Roy apres Dieu toutesfois. Ce toutesfois est vne queuë de

scorpion, attachée par le sieur Hay, afin qu'il aye suiet de faire des salies d'impie & de furieux, & d'offenser toute la famille des Marillacs, qu'il appelle *seditionneuse*. Si cét homme lisoit dans *Turtullian*, quel'Empereur est le premier apres Dieu, il bruûloit ses escrits. Le Mareschal a recommandé aux siens de servir le Roy apres Dieu, est ce vn blaspheme, ou monst^rer vne inclination à la reuolte, ou s'imaginer que le Prince va charger le turban, abatre les Croix pour y mettre le croissant, & se declarer l'Antechrist, comme dit Hay avec tres-grand scandale? Les patoles du Mareschal furent les mesmes, que les meilleurs seruiteurs du Roy disent tous les iours à leurs enfans; & que le sieur Hay diroit aux siens, s'il estoit homme de bien: c'est en substance le commandement de S. Pierre: *Craignez Dieu, & honorez le Roy.*

Nous ne voulons pas coter ses impertinences, parce qu'elles sôt en trop grand nombre: il nous faut contenter, pour ne transcrire son Liure tout entier, d'auoir remarqué les plus notables defauts de son iugemēt, ou effects de sa double

malice. Tous ces manquemens paroissent dans le dessein de son œuure; qui entreprend de tirer les morts des tóbeaux, pour esueiller beaucoup de pensées des viuans. *2. Reg. 21* Ioab Connestable de Dauid, ayant assassiné le vaillant Amasa, vn homme sage retira le corps du chemin public & le couurit, pour empescher les discours & les ressentimens des passans. Vn genereux Mareschal de France ayāt esté decapité par les iniustes poursuites du Cardinal; si le sieur Hay eust esté son ami & bien sensé, il n'eust pas deterré ce mort, pour l'exposer dans son Liure à la compassion de toute la terre. Pour conclusion, le sieur Hay s'égaye dās l'interpretation d'vn passage du Liure de Iob, & ayant apporté hors de propos les versions Hebraïques & Grecques, il finit ainsi son ouurage: *Pag. 140* *Toutes ces veritez me font dire, qu'un factieux & qu'un larron tombé dans la disgrace de son Prince ne peut auoir vne meilleure odeur que celle d'une lampe esteinte: & que les Iuges firent leur deuoir quand ils acheuerent de brusler ce tison plein de fumée, & placé pour faire cheoir autruy, quand ils estoufferent ce flambeau de sedition dans la France, & qu'ils firent mourir celuy*

qui devoroit les finances du Roy, & consu-
moit les personnes & les biens de ses suiets.
Ces paroles de furie & d'horreur, qui
donnent les qualitez de factieux, de se-
ditieux, & de mangeur d'hommes au
Mareschal de Matillac luy imposent des
crimes, desquels on n'a point fait de mē-
tion dans le proces, ny dans ce libelle.
On voit bien que le sieur Hay est sorty
de son ouvrage, comme vn esprit malin
d'vn corps possede, en deschirant &
rompant tout ce qu'il a rencontré. Qui
pourra croire, que cēt imposteur soit dās
la plus haute compagnie des Iuges de
France? O pauvre Royaume, quel desor-
dre t'a produit la venalite des charges, &
la trop grande multitude d'Officiers?
Estre homme de bien dans cette confu-
sion, merite vne double loüange; estre
meschant, n'est pas vn suiет d'estonne-
mēt. Ceux qui se sont mis en danger de
perdre plustost leurs offices qu'vn inno-
cent, ceux qui renoncent aux bonnes
graces du Cardinal, pour conseruer cel-
les de Dieu; ceux qui ne receurent pas
ses embrassades, & n'assisterent point au
festin qu'il fist aux treze meurtriers du
Mareschal apres la condamnation, sont

dignes d'eternelle loüange. Les corrompus qui ont achet e vne condition plus auantageuse aux despens de leur conscience & de leur reputation, seront blasmez avec raison par tous les siecles, qui liront la veritable Histoire du nostre, & sur tout ce qui s'ensuit.

Puis que le sieur Hay attaque les vi- uans & les morts, & qu'il esueille nos sentimens qui estoient endormis; il aura agreable qu'ils luy rendent quelques Observati ons sur les affaires du temps, en eschange des siennes qu'il a pris la peine de nous adresser au Pays-bas. Il reco- gnoistra que les esprits n'y font point si bas qu'il s' imagine, & qu'on ne sent pas si viuement les persecutions du Card. qu'on ne remarque sa conduite.

*Observations sur la conduite du Cardinal
de Richelieu.*

Toute la France & ses bons Alliez disent, que la cause de toutes les guerres qui affligent la Chrestient e, est la trop grande authorit e du Cardinal de Rich. c'est   dire, d'un homme, lequel ayant esleu e ses bastimens superbes par

dessus les Royaux, a porté ses desseins à la Royauté. Ses paroles sont de Souuerain, ses actions & les vsurpations de celuy qui veut estre.

Il fait tout ce qu'il peut : il peut plus qu'on ne luy deuroit permettre ; & desire plus qu'on ne scauroit dire. Encore qu'il n'acheue rien de ce qu'il entreprend, ses entreprises sont tousiours infinies.

Il ne s'arreste point à ce qu'il possede, parce qu'il court à ce qu'il n'a pas. Apres qu'il a fait vne grande affaire pour son auancement, il en medite vne plus auantageuse ; & dans vne vie bornée, il entasse les desseins qui n'ont point de fin.

Le feu de son ambition cherche tousiours quelque nouvelle matiere ; celuy de son ingratitude, consume tout ce qu'on y iette ; & c'est vn abyfme dans lequel toutes les liberalitez se perdent.

Il ne demande plus, mais il prend : il croit que tout ce qu'il peut attraper, n'est qu'une partie de la recompense des seruices qu'il a rendus ; & il s' imagine qu'il oblige beaucoup son Maistre de demeurer aupres de lui, le menaçant de sa retraite, comme du plus grand malheur

qui pourroit arriver à sa personne & à son Estat.

Il a non seulement abandonné, mais mal traité la Bien-faëtrice & Maïstresse, pour n'en cognoistre point d'autre que la fortune qui le flatte, & qui vuide la bourse du Roy dans la sienne: abbaisse l'authorité de S. M. pour releuer l'orgueil de ses Ministres: en sorte qu'on ne parle plus dedans & dehors la France, que de ce grand Cardinal. Le bruit de son credit & de sa puissance, fait qu'on desire plus son amitié, que la bien-veillance de son Roy.

Ce Prince tres-bon, tres-pieux, & tres-generoux, a confié entre les mains de son Conseiller ses finances, ses armes, son Estat, & mesme sa vie. Le seruiteur a pris toutes les seuretez de la Couronne de son Maïstre, avec toutes les clefs de son royaume, & semble, qu'il ne luy veut laisser que celle du tresor de la sainte Chappelle de Paris.

Le Roy est en estat de dependre plus du Cardinal, que le Cardinal du Roy: son Maïstre l'ayant fait ce qu'il est, il a moyen de se faire ce qu'est son maïstre. Il fait semblant de l'aimer pour sō profit:

mais

mais il n'y a personne qui ne l'aime davantage parce qu'il est tres-digne d'amour, sans que cette affection fust si chere.

Si les malheurs que le Cardinal recherche auoient ruiné les affaires de S. M. il se retireroit avec les dernieres pieces du desbris, & ayant esbranlé cet Empire avec l'autorité du Souuerain, il le renuerseroit entierement avec la sienne.

Il n'y a rien de plus certain, que s'il se fortifie davantage, le Roy qui luy en a donné les moyens, aura plus de suiet d'apprehender sa puissance, que celuy qui les a receus n'aura occasiõ de craindre sa iustice: & il fera voir au Prince, qui croit qu'il ne se peut passer de son Ministre, que son Ministre est en estat de se passer de luy.

Le Cardinal efface les traits de l'image de Dieu qui sont en la Royauté, lors qu'il se rend plus fort que celuy qui l'a fait: puis que Dieu ne seroit point Dieu, s'il auoit tiré du neant vne creature qui luy peust donner de la peine pour la defaire. Il ne faut iamais mettre entre les mains d'un homme ce qu'on luy oste

roit avec dangers, si la justice vouloit qu'on le fist.

On peut iuger par ces veritez, quel notable interest a le Roy d'arrester cette prodigieuse insolence de son Ministre auquel quelques temeritez heuruses ont persuadé, que c'est la prudéce qui a surmonté les difficultez, & c'est ce qui l'a rendu si hardy à entreprédre, & si audacieux en ses dicours, qu'en disant & escriuât qu'il est l'ame & l'éprit de l'estat il ne fait passer le Roy que pour le corps.

S'il plaisoit à S. M. d'esprouer la fidelité de celuy qui veut estre estimé le seul fidelle seruiteur, elle la cognoistroit en demandant ses places: s'il les rend, il acquerra la reputation d'homme de bien, & le Roy en les retirant, confirmera la croyance qu'on a de luy, qu'il est sage Prince.

Il amuse la France par des conquestes, qui sont plustost des fardeaux nouveaux que des nouvelles forces, qui nous affoiblissent en nous dilatant, & qui nous peuuent obliger à rendre ou à perdre avec honte, ce que nous auons pris avec facilité, ou acheté bien chèrement.

Il a mis la pauureté dans la France pour entretenir les Suedois. Il a fait al-

liance avec les Goths, que nous ne cognoissions pas devant son credit. Il a ruiné d'honnestes gens, pour enrichir des barbares. Il n'a intelligence qu'avec des Turcs & des Heretiques: il anime ceux-là contre les Chrestiens, & soldoye ceux-cy contre les Catholiques.

Il est plus entreprenant que courageux, & plus temeraire que sage: le bonheur a plus fait pour luy, que luy pour nous acquerir le bon-heur, & les Parques ont plus travaillé pour réussir ses desseins, que sa bonne conduite.

Il a fait paroistre son esprit tyrannique, en desirant de tous les hommes l'affection qu'il n'a pour personne. Il veut vendre chèrement ses assistances, & veut avoir à bon marché les services. Il a provoqué la vengeance par les iniures, & l'enuie par le faste.

Il a esté plus soigneux de nous faire voir ses Palais magnifiques, les riches ameublements, & ses grandes terres, que ses rares vertus. Il a fait enfermer dans Paris vn faux-bourg fort estendu: a mis des impositions extraordinaires sur le peuple, & l'a obligé à vne despense de deux millions, pour adiouster vn jardin à sa maison.

Il ne voit pas qu'une puissance, qui n'est pas appuyée sur ses racines, est facilement renversée: que les Roys se degoustent apres avoir beaucoup donné, qu'ils sont bien aises de trouver tout leur bien en vn lieu, pour le reprendre plus aisement. La plus grande marque de la souveraineté, est d'abaissier le favoroy qui se veut eslever par dessus son Maistre & les ieunes Princes sont aussi jaloux de leur autorité, que les vieux maris de la beauté d'une ieune femme.

Il est ennemy des sages, & des genereux, il craint que ceux-là ne le decouvrent, & ceux-cy ne le destruisent. Il veut l'obeissance aveugle, & deteste la verité courageuse.

Il faut estre son ennemy ou son esclave: les reconciliations qu'on fait avec luy, sont des victoires pour luy, & les defaites de ceux qui se sont opposez à sa puissance, il ne leur arrache les armes des mains, que pour les charger de manotes, & il ne traite avec eux, que pour les deshonorer.

Ceux qui cognoissent son esprit chagrin, n'estiment pas sa felicité par sa puissance, par ses dignitez, par ses

biens & par sa huite : ils le iugent mal-heureux dans sa teste, & dans son cœur. Pour estre heureux il faut estre dans la possession d'un bien asseuré, & en iouit avec plaisir. Pour estre mal-heureux, il ne faut que le croire; ce qui peut arriuer dans l'abondance des honneurs & des biens, parce qu'il manque tousiours quelque chose à celui qui espere plus qu'il ne merite.

Il entreprend tous les ans quelque nouvelle guerre, il n'en a point eu que d'offensives, & d'une il en fait naistre deux, sans considerer si elles sont iustes & necessaires, ny s'il faut esmouuoir vn vieux Estat, qui est plus en paix, non plus que le corps d'un vieillard qui se porte bien.

On verra apres sa mort, ou apres sa disgrace, non seulement en France, mais en Piedmont, en Allemagne, au Pays-bas, & en Lorraine, les ruines du passage de la fortune, on ne demandera que des rappels des bannis, des reparations d'honneurs, des eslargissemens de prisonniers, des restablissemens dans les maisons, des restitutions de biens, & on n'entendra que des plaintes

pour le sang iniustement respandu.

L'ingratitude, l'auarice, l'ambition, & la cruauté sont les quatre vices qui des-honnorent la vie, & les bourreaux qui tourmentent son ame. Tous les maux qu'il a fait aux hommes, ne sont que les effets de la peur. Il ne croit pas estre méchant, & infame, en faisant les violences qui seruent à la conseruation, parce que la presumption luy fait croire, qu'elle est necessaire à la France.

Il se fortifie des places, d'hommes & d'argēt, il ne voit pas que ceux de sa cōdition ne sont iamais ruinez par leur foiblesse, mais tousiours par leur imprudence: la sienne est grāde en ce qu'il a tēté la fortune, estāt au plus haut de la felicité.

Ce qui fait voir la bassesse de son courage, est qu'il ne veut point negligier les petites vengeances: il ne cognoist pas que pamy les peuples les choses de peu d'importance sont plustost remarquées que les grandes, & nous pouuons dire, qu'à Paris on a trouué plus estrāge, qu'il aye osté les pensions à quelques femmes qui auoient eu soin de la personne du Roy en son enfance qu'on n'a fait des iniustices de plus grande consequence.

Il ne cognoist pas dans ses maladies

horribles, que le Ciel n'est pas tousiours favorable à ceux ausquels la terre donnera trop de prosperitez. On peut dire de luy, ce qu'on a dit de Pisistrate & de Minos, qu'il est mal-heureux dans son bon heur par la seule colere de Dieu, qui luy enuoye la punitiõ des Philistins, parce qu'il detient avec iniustice la verité prisonniere.

Il ne conserue point les anciennes alliances pour la seureté de l'Estat, mais il en cherche des nouvelles pour la sienne: & il ne voit pas qu'elles luy manqueront, & seront contre nous, lors qu'on ne les pourra plus acheter, & que les Allemans qui combattent en partie pour le pillage, chercheront celuy de la France, apres qu'ils auront rauagé leur pays.

Il n'a pas voulu acquerir l'amour & la crainte, qui viennent du respect, & qui n'ont point d'autre source que l'opinion de probité de sagesse. Il s'imagine qu'il est homme de bien, en ne faisant pas tout le mal qu'il peut faire: qu'il est sage, en entreprenant beaucoup, & courageux, en hazardant toutes choses.

Sa colere se porte toute contre le dernier obiet qui la picque, & il abandonne

les vieilles entreprises, pour s'appliquer
entierement aux nouvelles: mais en se
lançant comme l'Ours du costé d'où luy
vient le coup, il se descouvre pour en
recevoir vn nouveau. Il pense cacher
son impuissance en faisant des efforts
extraordinaires: il est cōme vn cerf qui
est sur le point de se rendre: il fait des
grands bonds, & de belles glissées, qui
ne dureront pas long-temps. Les plus
experimentez pilotes se moquent de
cét Admiral, qui n'a tantost plus de voi-
le en son nauire que le perroquet.

C'est vne chose merueilleuse, qu'e-
stant impossible à son Eminence d'aller
plus auant, elle ne peut aussi s'arrester.
Il cherche tous les iours de nouveaux
appuit de places & d'alliances: sans
considerer, que ces estançons qu'il met
à la fortune, l'aduertissent de sa foibles-
se, n'estant appuyée que pour empescher
de tomber. Pompée, pour conseruer sa
puissance, faisoit naistre tous les iours
quelque nouveau suiet de guerre: à la fin
son esprit ambitieux se porta à la ruine
de la Republique: il perit dans ce des-
sein, & acquit l'Empire à son ennemy.

La furie le pouffe à la ruine du bien

d'autruy, comme si delà dependoit la conseruation du sien. Il s' imagine, que par mille dangers, dans lesquels il iette son Maistre, la France & loy-mesme, il trouuera ses seuretez, & qu'il rencontrera à son bon-heur dans le mal-heur de tout le reste des hommes.

Tantost il apprehende comme vn precipice le plan de son repos: tantost son orgueil metore avec le sot vulgaire la hauteur de sa felicité: tantost son chagrin la considere comme insupportable à ce-luy auquel le peuple l'a donné. S'il n'estoit point violent, les sages auroient pitié de cét homme, qui est tousiours suspendu entre la crainte & l'esperance. Il ne peut estre assure, parce que son esprit n'est pas plus fort que la fortune: il se defie tousiours qu'elle n'aille point iusques à la fin de sa vie, qu'elle n'auance sa mort, ou la rende ignominieuse

Il forge ses actions, son visage, & ses paroles, ayant iugé qu'il ne luy estoit point expedient de paroistre affligé, lors que les douleurs tuent son corps, & que les desesperois rongent son cœur. Il voit les confusions qu'il a fait, & recognoist

la folie qui s'imaginoit que iamais elle n'ariueroit où elle couroit à toute bride.

C'est vne tres-grande imprudence, de vouloir entreprendre des choses desquelles on ne peut iamais venir à bout. La sagesse approuue ce que la puissance ne peut changer. On se mocquoit à Rome d'un nommé Pætus qui auoit beaucoup fait de chemin pour chercher ce qu'il ne pouuoit iamais rencontrer. Que dira-t'on de l'entreprise que le Cardinal a fait contre le Mariage de Monsieur?

Ce qui m'estõne dauantage, est que son Eminence estend ses esperances au de là de cent ans, en mourant tous les iours. Il croit que c'est viure, de ioindre ses supplices à ceux d'autrui, & de renuoyer le plus loin qu'il peut le plus grand bien qu'il luy scauroit arriuer, qui est son repos. Il ne voit pas, qu'en bruslant peu à peu, & perdât goutte à goutte son sang, l'ame se destache insensiblement. Il ne pense pas que ce soit vne mort qui vient du dedãs: & s'il ne s'estudie qu'à destourner avec des gardes celle qu'il fait sentir tout à coup à beaucoup de personnes.

Je confesse qu'il estoit hõme de bon esprit, s'il l'eut cõduit par le droit chemin,

& s'il n'eust deliré de le faire trop paroistre, plustost que de le rendre vtile: ou s'il eust eu vne grande industrie paisible: ou si les passions violentes, la hauteur des dignitez, le trop grād employ, & vn peu de bon-heur au commencement de son credit n'eussēt esbrāllé son cerueau. Il auoit aussi quelque cognoissance des lettres: mais il faut aduoüer, que les sciēces, & les beaux esprits, qui donnēt quelque aduātage pour la vertu, sont des armes dēgereuses entre les mains du vice: cōme les balsanes mouchetées d'hermines affinent le cheual en sa bōté ou en sa malice: ou, cōme les Astrologues asseuerēt que la planete de Mercure est tresbōne, estāt iointe avec Iupiter qui est bō, & tres mauuaise avec Saturne qui est malin.

On s'estonne, de ce qu'vn corps & vn esprit malades tyrannisent tant de personnes saines en l'vn & en l'autre. Le Cardinal croit que son industrie iette la terreur dans tout le monde: mais il faut aduoüer, que le nom du Roy fait qu'vn grand nombre de Noblesse genereuse obeit aux volontez de son Ministre.

Il est hay, & doit estre mesprisé: c'est ce qui dōneroit la hardiesse d'ētre prendrē.

sur luy, si son habit n'estoit plus respecté que la personne, & si on ne craignoit davantage la force de ses gardes, que la iustice de Dieu.

Ayant entrepris des meschantes choses, il croit que l'opiniastrété luy sera plus honorable que la repentance, & que se laisser vaincre par la raison, est cōfesser vne faute. Au lieu d'examiner la nuit les mauuaises actions qu'il a fait le iour auparauant, il en medite de plus meschantes pour le lendemain.

Ayant disposé des biens de la Roine & des bons seruiteurs, il a enuoyé des maledictions aux pauvre qu'il a fait. Il a suscité des trahisons au Roy d'Espagne, qui les nourrit & garde d'oppression. Il veut persuader, que ce grand Prince, qui leur fait du bien par generosité, est vn marchand qui veut acheter quelque auantage qui sera preiudiciable à la Couronne de France.

Il fait tout ce que la colere luy conseille, & la colere luy conseille tout ce que la fortune peut. Sa haine s'exerce davantage contre ceux qu'il a offensé, parce qu'il en a plus d'apprehension. Son ingratitude chasse ses biē faicteurs.

& il s' imagine que leur presence est vn reproche, ou qu' elle l'oblige à les honorer & seruir.

Il a fait mourir trois Mareschaux de France: il en tient vn prisonnier, & vn autre esloigné, qui estoient tres-capables de seruir le Roy & l' Estat. Il a retiré dans ses garnisons douze ou quinze des meilleurs soldats du Royaume, qui ne sont à charge au public. Il a caché dans ses places la plus grande partie des finances de France: il tire le dernier escu du peuple, crée des rentes sur le Roy, & affoiblit le Royaume d'hommes & d'argent: c'est à dire, il luy coupe les bras: il le veut laisser comme le fantosme qui se presenta à Valens Empereur, gifant sur le chemin d' Antioche, couuert de pluyes, & ne monstrant point de vie, que dans les yeux ouuerts & pleurans. Pour faire voir que nous sommes fidelles à nostre patrie, nous aduertissons que les estrangiers attendent la défailance, en laquelle nous iette celuy qui espuisse toutes les veines de l' Estat.

Le Cardinal des-honore la France en ce qu'il ne se sert que des armes des foibles, qui sont les tromperies & corru-

Les
Mares-
chaux
de Mór-
moren-
cy, de
Maril-
lac, de
d'Orna-
no, de
Bassom-
pierre,
de Thoi-
ras.

ptions. Il fait voir aussi, qu'il n'a ny sagesse ny generosité, n'ayant iamais employé ces deux belles vertus, ny dans les affaires qu'il a entrepris, ny dans les traittez qu'il a fait. Nous ne voyons par tout que finesse & infidelité, qui sont les deux vices qui viennent d'imprudence & lascheté. Les stratagemes sont permis en guerre: mais il faut confesser que c'est vne façon de cōbattre, indigne d'un grand Ministre, & sur tout d'un Cardinal, & surprendre les bons par des faux sermens, & d'employer l'argent pour les rendre meschans, de n'attaquer iamais les courageux & les fideles, & de s'adresser tousiours aux poltrons & aux traistres. S'il estoit vertueux, il seroit inarry de voir que semblables entreprises luy reüssissent, que de s'en resioüyr avec insolence, comme il fait.

Il a conuertiy les plus grands biens de la France en ses plus grands maux. Il a tiré de la prise de la Rochelle l'orgueil insupportable, qui luy a fait attaquer la Roine mere du Roy, Monsieur, & tous les grands du Royaume, fouler les peuples sous les pieds, mespriser les Alliez, & irriter les voisins.

Cét homme qui nous promettoit vn siecle d'or, ne nous a fait voir iusques à present que celuy de fer & de plomb. Il a tantost fait du plus riche pays du monde, vn hospital de pauvres & de malades, & il s' imagine qu' il l' est encore de fols, lors qu' il nous veut persuader dans les escrits de ses flatteurs, qu' il est sage tout seul.

Il fait voir clairement, qu' il s' aime plus que le public, en ce qu' il ne fait point difficulté de le troubler, pour vanger ses iniures particulieres. Son interest est auourd' huy la regle des affaires d' Estat : & la France est reduite à vn tel poinct, que si elle estoit de verre, vne des coleres du Cardinal la casseroit, ou si elle estoit vn diamant, & qu' il trouuast vn marchand, il le vendroit pour acheter son salut, ou le dōneroit pour vne grāde alliance, c' est à dire, pour vne vanité.

Il ne iuge pas que le fauory qui differe sa ruine par les supplices & par les guerres, c' est à dire, par le massacre des hommes, auance son mal heur, & que celuy qui exerce sa puissance en faisant du mal à plusieurs, & donnant la crainte à tous, ne scauroit se maintenir lōguemēt.

La cruauté se peut défaire de quelques hommes, mais la bonté les gaigne tous.

La liberté de luy dire les choses comme elles sont estant esteinte, & la fidelité changée en flatterie, il ne croit pas estre trompé, parce qu'il l'est avec douceur & respect. Il perd la cognoissance de sa foiblesse, en se laissant persuader qu'il est aussi fort comme on luy veut faire croire, & que c'est estre vaincu, de ceder à la raison, aux affaires & au temps.

Il s'imagine, que tout ce qui le conduit à la felicité, va au point de la fermeté, & il ne sçait pas que les choses qui sont grandes par excez & fragiles de leur nature, doivent estre maniées avec beaucoup d'artifice, de patience, de peine & de peril. Vne fortune demesurée doit estre soustenuë par plusieurs mains fortes, sages & fideles, elle a besoin d'un grand nombre d'amis, qui ne sont pas ceux qui pressent pour entrer dans le cabinet d'un fauory: un siecle ne les produit pas à la foule, la Providence de Dieu en crée peu dans cent ans, & la Cour n'en fait iamais.

Lors

Lors que le Cardinal vient du Lou-
vre, qu'il trouue toute la rue de saint
Honoré embarassée par les carrosses
de ceux qui l'attendent chez luy, qu'il
voit sa Cour, son escalier, sa sale & son
antichambre chargées de Courtisans,
d'Officiers & Deputez, il ne considere
point que sa maison est remplie de ses
ennemis: qu'il n'a ses gardes que contre
ceux qui le visitent, qu'il craint les mains
de ceux qui flechissent le genouil deuant
luy: & est dans la presse des hommes
sans toucher iamais qu'il a vn amy.

Il fait tout ce qu'il peut, il escrit toute
ce qu'il veut contre ceux qu'il desire de
perdre, & enuoye en mesme temps des
personnes, pour les empescher de faire
& escrire ce qui luy peut desplaire. Ses
agens font esperer ses bonnes graces,
pourueu qu'on dissimule ses iniures. Ce
qui est plus merueilleux, est qu'en trom-
pant ouuertement & également ses en-
nemis & ses amis, il veut que les vns &
les autres l'estiment homme de bien: &
est si heureux, qu'il trouue tous les iours
des personnes qui se confient en luy, &
se laissent surprendre.

Vne de les plus grandes passions est

H

contre la maison de Lorraine. Il coupe la racine, pour faire secher les brâches qui sont en France Il chasse hors du Royau- me Madame de Guise & Messieurs ses enfans : il ne considere pas, que M. son mary n'ayant plus de suiet de crainte, n'aura point de consideration qui arre- ste les effets de ses ressentimens, ou plu- stost les efforts de son desespoir.

Il a tenu Monsieur esloigné, iusques à ce qu'il a creu mieux trouuer son cõpte avec luy qu'avec Mons. le Prince. Il a ap- pellé Monsieur le Prince, lors que la ge- nerosité de Mons. le Comte a reiecté le mariage de Madame de Combalet: mais il sacrifieroit le Roy, & tout ce qui est entre S. M. & Monsieur le Comte, pour auoir son alliance, & la dot seroit le Roy- aume, duquel il tiét la plus grãde partie.

Il a monstré qu'il estoit par dessus le Roy en faisant reuoquer les dons & les graces de S. M. qu'il vouloit auoir plus de puissance que le Saint Pere, s'effor- cant de rompre quatre grands maria- ges. Les affaires qui sont suruenues con- tre ses intentions, ne luy ont pas permis de toucher à trois: mais il a fait ouuerte- ment tout ce qu'il a peu contre le qua-

triefme : la iustice de sa Saincteté & la vertu de M. ont arresté ses poursuites.

Il a fait dans vn iour les mariages de trois Cousines secondes, pour s'acquérir deux Prouinces avec deux des plus fortes places du Royaume Il a mis dans ses interests celuy qui a la principale confiance de Monsieur. Parmi les grandes affaires du Roy & misere du public, il a donné des sommes immenses, & fait des magnificences incroyables.

Il a voulu faire tomber toute l'Allemagne, qui est la pepiniere des soldats, armes & cheuaux, entre les mains d'un Prince Protestant, & les dix-sept Prouinces des Pays-bas dans vn Estat populaire & Huguenot. Il a entrepris d'vnir toutes les forces qui ont dissipé autrefois l'Empire Romain, & qui eussent deuoré en peu de temps l'Italie & la France. Il a tasché en mesme temps de mettre à la porte de cette vieille Monarchie Catholique, vne Republique ieune & heretique. Les sages politiques iugerōt, si cela estoit balancer les puiffances de l'Europe, & si en pensant abbaïsser la Maison d'Autriche, on ne l'a point mise au plus haut poinct qu'elle aye iamais esté.

La prise de Philisbourg mal gardé, qui est en la plus meilleure & la plus importante place d'Allemagne, la perte du magazin de l'arcenac, & des finances des François, la ruine par la faim, par le froid, & par les coups des meilleures troupes du Roy, tout cela par la faute du Cardin. doiuent donner vn iuste sujet de douter non seulement de sa prudence, mais de sa fidelité. Il est assure, qu'il aura les meilleures pieces de nostre desbris, qui a les plus fortes citadelles, les tresors, les vaisseaux, & ce qui restera de bons soldats. Il laisse perdre ce qui n'est point à luy pour ne trouuer point de resistance au cantonnement qu'il veut faire dans la déroute generale, qu'il attire tant qu'il peut.

Ceux qui sont dans ses interests, publient hautement, qu'il se faut mocquer de ceux qui aduertissent de ce danger. Mais son dessein est semblable à la fièvre ethique: il est difficile à cognoistre au commencement, mal-aisé à guarir en son progres, & incurable quand il sera formé.

Pour faire semblant, qu'il veut remedier aux maux qui nous menacent apres

la bataille de Nortlinguin, la prise de Philisbourg, & autres aduantages que l'Empereur a eu, il prend des moyens impies. N'ayant sçeu faire ruiner le Roy de Pologne par les Moscouites & Turcs, il tasche de le retirer de l'assistance qu'il doit à l'Empereur son Oncle : n'ayant peu rendre pauvre ce Prince inuincible, il voudroit le rendre perfide, en luy promettant l'Empire qu'il deuroit conseruer pour son Maistre, s'il estoit en sa disposition.

Il a enuoyé au Turc vne grande somme de deniers, pour faire descendre en Italie la flotte qu'il a sur mer. Il veut faire piller par les infidelles le patrimoine de saint Pierre: ce qui mettroit en danger la Saincteté & tous les siens du souleuement des peuples. Ils diroiēt qu'elle n'a point reprimé l'audace du Cardinal de Richelieu, & qu'elle a employé en France des hommes qui se sont laissés tromper ou corrompre, encor qu'il soit vray que le Saint Pere fait tout ce qu'il peut pour moyenner vne bonne paix entre les Princes Chrestiens, & que pour ce suiet il aye enuoyé en France des Ministres tres-sages & tres-fideles.

Au mesme temps que le Cardinal traite ces choses avec le Turc, & qu'il est excommunié par la Bulle *in Cæna Domini*, il enuoye des Ambassadeurs en Angleterre; en Dannemarc, en Hollande, & à Strasbourg, pour faire des nouvelles ligues contre la Religion; & en propose vne au Saint Pere toute contraire, pour extirper les heretiques: il dit qu'il les a affoiblis en les engageant par des petites assistances à des grandes entreprises, & ayant retiré beaucoup de places de leurs mains. Qui peut iuger à quoy se refoudra cét homme, qui d'un costé ruine l'Eglise, & la menace de son desespoir, & de l'autre luy donne des esperances qu'il la rendra plus florissante qu'elle n'a iamais esté, pourueu qu'on ne touche point à son autorité: de laquelle il vsera selon qu'il trouuera son auantage, apres qu'il aura coniué la tempeste.

Il a fait entendre par plusieurs personnes, qu'il desiroit avec passion le retour de la Roine, pourueu qu'elle oubliast les affaires passées. Lors qu'elle en a donné les assurances, il a demandé des choses non seulement iniustes, mais impossibles, que S. M. mist entre les mains des

bourreaux ses fideles seruiteurs, pour étre immolez à la passion de celuy qui la trahie.

Nous auons sçeu, qu'il ne s'est saisi de Madame de Lorraine, qu'avec dessein de se seruir de son autorité & de son nom: pour faire trancher la teste au Duc son mary, au Duc François, à Madame sa femme, & à la Princesse de Phalsbourg leur sœur, cōme criminels de leze Majesté, pour auoir entrepris de luy oster ses Estats. Ces Princes & Princesses s'estant eschapez, le C. a traité Madame de Lorraine cōme inutile, l'a mesprisée iusques au dernier poinct, & l'a laissée dās les incōmoditez, que la ville de Paris ne peut voir sans déplorer sa miserable cōdition.

L'histoire de ce qui s'est passé entre le Cardinal & Puylaurens, pourroit réplir vn grand liure: il se faut contenter de dire, que iamais vn esprit subtil ne trouua vne plus franche duppe que ce pauvre mal-heureux, qui s'estoit imaginé, que le Card. souffrirait vn autre fatiory, & qu'il prefereroit le mariage d'vne petite cousine, à la seureté de sa grande fortune. Il fera perir ce Duc & ce cousin, pour acquiter du sermēt qu'il auoit fait de le

Puy-
 Laurans
 s'appel-
 le An-
 cheine
 de Lage

perdre, lors qu'il disoit, qu'avec le temps
 il auroit de *l'âge. Ce qui a vn peu avan-
 cé sa ruine, est l'avis des memoires qu'il
 auoit escrit de sa main, pour soustenir le
 mariage de Monsieur. Le Card. est si iu-
 ste, qu'il veut faire trancher la teste à
 Puy Laurans, pour la seule action de pro-
 bite qu'il a fait en sa vie, au lieu de le cha-
 stier pour auoir esté insolent contre la
 Rome mere de son Roy, & de son Mai-
 stre: mais ce crime estoit plustost vne re-
 commandation aupres du Cardinal.

Il a pour son principal Conseiller vn
 homme, qui sous vn saint habit cache
 vn corps puant & vne ame méchante;
 qui est deguisé en Religieux bien refor-
 mé, pour viure en mauuais Chrestien:
 Cét hipocrite s' imagine que Dieu ne le
 connoistra pas, lors que les plus gros-
 siers de tous les hommes l'ont desia dé-
 couuert: son esprit fait tant de chemin,
 qu'il n'est pas de merueille s'il parle tou-
 jours en homme eschauffé, ny s'il a sou-
 uent soif. Il est plus propre à trouuer des
 sujets de rigueur & de cruauté, que de
 douceur & bôté. Comme la corruption
 des meilleures & plus delicates viandes
 est toujours la pire: il faut dire (par la

confession mesme du sieur Hay) qu'il n'y a rien de plus meschant qu'un Religieux desbauché. Celuy que nous designons, est grand inquisiteur de l'Estat: interroge les pretendus criminels, fait mettre les hommes en prison sans information, empesche que leur iustification ne soit escoutée, & par des terreurs paniques il tire les declarations, qui seruent pour couvrir l'iniustice du Cardinal. Il monstre qu'il est bien preuoyant en composant des chimeres, & fournissant des expediens pour les combattre. Pour estre estimé vn excellent pilote, il fait croire à nostre Admiral, qui est assez apprehensif, que chaque vapeur doit produire vne tempeste. Il fait indignement seruir le Ciel à la terre, le nom de Dieu aux tromperies, & la Religion aux ruses de l'Estat. Ce qui est plus déplorable, est, que ce meschant Moyne, ayant obtenu vne commission pour employer cent Religieux à la propagation de la foy, il les enuoye desguisez en Turquie, Perse, Fez, Moscouie, Allemagne, & Hollande pour destruire l'Eglise. Ils portent plus seurement, & à moindre frais, des paroles & des pacquets, & se

rendent solliciteurs pour faire vne chose qui n'est pas mal-aisée; à sçauoir de redre tous les ennemis de la Foy Catholique ennemis de la maison d'Autriche. Les Princes voisins se voyans descheus des esperances que le Card. leur auoit fait conceuoir, il enuoye les emissaires de cét apostat, pour trôper les plus esloignez. Ils sont desia arriuez en Tartarie & en Perse, ils promettent vne inondation de ces peuples sur les Estats de l'Empereur, & font esperer sans doute vn secours de Chinois, ou de faire venir vne armée de ces dragons volans, qui sont au delà du fleuue Hyphasis, & qui enleuent les hommes armez de toutes pieces. Les visions du Pere Ioseph vont iusques là, depuis qu'il a voulu ruiner le grand Turc avec cent hommes, & sept vaisseaux.

Nous ferions vn volume des veritez aussi gros cōme est celui des mensonges cōpilees depuis peu par le sieur du Chastelet, si nous vouliōs estre aussi long en nos Observations, cōme il a esté dans les siennes: il se faut contenter, pour conclusion, de faire ce iugemēt de la vie, mœurs & conduite du Cardinal de Richelieu.

que c'est vn homme que l'ambition, l'auarice, la vangeance & la felicité ont porté si auant, & conduisent avec tant de vitesse, qui luy est impossible ny de reculer ny de s'arrester: encore que la hauteur où il est l'estonne, & que le precipice qu'il voit luy face tourner la teste: il tient son sommet embrassé, & ne veut tomber qu'avec luy. Il aime mieux rompre ce qui reste d'entier dans le monde, que de rabiller ce qu'il a deschiré. Il ne iuge pas qu'il est plus expediēt de faire doucement la retraite, que d'estre contraint de prendre la fuitte, & qu'il vaut beaucoup mieux obeir à sa raison, qu'à la force d'autruy. Ce qui le retient, est, qu'il ne peut emporter tout son bagage; & qu'il fait plus d'estat des biens qu'il acquiert tous les iours, pour luy ou pour les siens, que de la tranquillité de sa vie. Je le iuge plus digne de compassion que d'enuie, en ce que ie scay biē qu'il a plus d'apprehension que de plaisir, qu'il se défie plus de ses amis que de ses ennemis: qu'il est plus tourmenté dās son lit & dās sa litiere, qu'vn hōme cōstant ne seroit sur vn cheualet, ou sur vne rouë. Il n'est iamais plus malheureux, que lors

qu'il est seul : parce qu'il n'est iamais plus meschant : ses mouuemens dans sa solitude, desployent ce que la honte & la crainte cachent au public : en cette retraite il esguise sa colere, & effarouche son audace, & c'est le lieu où il sent la charge de son malin esprit, qui est pesant aux autres dans ses actions, & à luy-mesme dans ses meditations. Si le sieur de la Folaine, qui a charge de renvoyer ceux que le Cardinal ne veut pas voir, pouuoit aussi bien donner l'exclusion aux mauuaises nouvelles, aux alarmes, & au desespoirs ; il gagneroit bien les appointemens qu'on luy donne. Ce qui doit cōsoler ceux qui sont exclus, est que ceux qui sont plus heureux que ceux qui entrent, parce qu'estre mesprisé est vn moindre mal, qu'estre trompé. Enfin, iugez miserable celuy qui nous montre des biens qu'il ne gouste pas : qui se repent sur plusieurs affaires, & ne reuient iamais à soy : qui a pris vne tres-grande circonference d'employ, mais qui ne trouue iamais de repos dans son centre. Il est miré sans cesse par le changement, suiuy par la repentance, attaqué par la maladie, assure de la mort ; & il se re-

Presente tousiours la derniere heure de sa puissance & de sa vie, qui rend toutes les autres mal-heureuses.

Quelle infamie pour luy, & en quel desordre doit estre son ame, lors qu'il voit que toute la Chrestienté se prepare pour le defaire, si ce n'est qu'il tire de la vanité de ce qu'il met tant de personnes en peine; Au commencement de sa fortune ceux qui le connoissent en auoient peur comme d'un petit serpent: mais lors que sa puissance a fait sentir ses entreprises aux quatre parties de l'Europe, elles se vont vnir pour le poursuivre comme vn dragon qui empoisonne l'air & les fontaines. Nous croyons que les grâds & le peuple de France les preuiendront, & qu'ils osteront aux estrangers la gloire de l'auoir defait, si la Justice du Roy ne la veut auoir toute entiere. Nous la luy desirons, & le supplions tres-humblement de ne souffrir pas qu'on mette le feu dans sa Maison, pour en chasser vn hōme qui a la peste. Nous esperons que sa Majesté, comme tres-pieuse, aura soin de l'Eglise de Dieu, & desirera de remettre en place la Reine sa Mere. Sa Majesté, comme tres-bon-

ne, aura compassion de son pauvre peuple: & comme Tres-iuste fera Iustice à ceux qui ont abusé de l'honneur de ses bonnes graces, & de son autorité.

Nous pourrions faire de grandes Observations sur la vie du sieur Hay, mais nous auons peur d'offenser le Cardinal en l'accouplant avec lui. Il suffira de dire en passant, qu'un ingrat deffend l'autre. Hay offése la Royné Mere du Roy, qui luy a fait du bien, & deschire la reputation du Garde des Sceaux de Marillac, qui luy a sauué la sienne avec la vie. Pour môstrer que nous sçauôs de ses nouvelles, voici deux ou trois veritables histoires. L'an 1626. le Duc de la Trimouille incommodé par la mauuaise cõduite du pere du sieur Hay, qui estoit Intendant de sa maison, vendit les terres de Guel & de Becherel, mouuâtes de la Côté de Nantes, qui appartient à la Royné Mere du Roy. Le sieur Hay s'adressa au Cardinal de berule, pour obtenir par son moyen les droiets qui estoient acquis à sa Majesté, elle luy en fit le don qui luy a vallu huiet ou neuf mil liures, ainsi que l'on peut prouuer par sa quittance. Environ ce mesme tẽps le sieur Hay estant

Commissaire d'un nommé Lopez, Syndic des Grenadins, chassé d'Espagne, & prisonnier à la Bastille pour crime d'Etat. Le sieur Hay le fit trouver innocent, apres auoir receu de luy vn diamant de quinze mil liures ce qui vint à la cognoissance du Garde des Sceaux de Marillac, qui pour ce sujet chassa du Cōseil le sieur Hay, sans le vouloir scandaliser, ny chastier plus rigoureusement, cōme il meritoit. Le mesme Garde des Sceaux peu auparauant auoit retenu vn Prince, qui vouloit faire roüer à coups de bastons le sieur Hay, pour auoir fait vne Satyre à la mode cōtre luy. La Roine luy a donné le bien, le Cardinal de Berule l'a obtenu pour luy, le Garde des Sceaux de Marillac luy a sauué deux fois l'honneur & la vie: il a fait contre la Roine deux libelles infames, vne prose impie cōtre le Cardinal de Berule, & les Observations contre les Marillacs. Iugez si les bienfaicteurs doiuent estre payez de cette monnoye, & quel supplice merite celuy qui conuertit des obligations sensibles en injures atroces.

Il ne faut cōtenter pour ce coup de ces
2. Observations sur la vie du sieur Hay.

& tirer cette consequence de celle du Cardinal, que tous les siecles passez n'ont point veu de fauory insolent, cruel & ingrat comme luy. Maximin le Thracien qui fit mourir la sage Mammea sa bien-faëtrice, & se desfit de l'Empereur Seueres son fils, qui luy confioit ses secrets & la conduite de son armée: Berengarius, qui reduisit à vne extreme pauureté la vefue de Lothaire; Anno Archeuesque de Cologne, qui fit emprisonner la vefue de Henry III. Empereur, n'ont rien fait qui aprochast des violences du Cardinal. Il nous fait chanter dans tous les escrits qui blasme la Royne, les seruices qu'il a rendu au Roy & à l'Estat: en attendant que sa fin descouure aux plus ignorans s'il a esté bon ou mauuais homme, sage ou fol conseiller: disons que le Royaume de France ne luy aura iamais tant d'obligation quel'Empire d'orient auoit à Eutrope: c'est ce grand Capitaine tant estimé par les Orateurs & Poëtes de son temps. Les prosperitez, les grandes charges, & la faueur le porterent à telle insolence, qu'il mesprisa Eudoxia, vefue de Theodose, & mere des Empereurs

Arcadius

Arcadius & Honorius. Cette Princesse ne pouuant souffrir cét impudent, porta ses enfans à le chastier: se voyant pourfuiuy par les gardes d'Arcadius, il se ietta dans la principale Eglise de Constantinople, qui estoit vn azile inuiolable, & s'attacha à l'autel. Sainct Iean Chrysostome, ayant plus d'esgard à la raison qu'au mauuais traitement qu'il auoit receu autrefois de l'Imperatrice, montant au Iubé, cria au peuple, qui vouloit combattre pour le priuilege du Temple, qu'on laiffait faire iustice. Eutrope fut donc arraché de l'autel qu'il embrassoit, il fut enuoyé en exil, on osta son nom des fastes, on brisa ses statuës: & enfin il eut la teste tranchée. Que diroit ce bon sainct s'il viuoit en cette saison, qui a veu vn seruiteur qui a emprisonné, dépoüillé de ses biens, & iniurié publiquement la plus grande Roine du monde, sa bienfaitrice, & la Mere de son Maistre? Voila vne exemple fort propre pour le Cardinal, en voicy vn autre pour le sieur Hay. Vn nommé Geneuossius ayant calomnié Heduige femme de Ladiflas Roy de Pologne, l'imposteur fut condamné par tous les Grands du pays à se

desdire de son accusation, en aboyant comme vn chien soubs la table de cette Princesse. Si le sieur Hay, qui a vn nez troussé en chien d'Arthois, en est quitte à si bon marché, on luy fera vne belle grace. Qu'il se souuienne d'auoir escrit, que la corruption de nostre siecle a besoin de grands exemples: il doit craindre que la puuition d'vne effrenée licence que le temps a donné d'escire contre la Roynne Mere du Roy, ne se prenne sur vn homme de trois lettres, qui est conuaincu d'auoir cōposé trois mesdisances, & pourroit bien estre estrâglé en vn liêt composé de trois pieces par les mains d'vn Officier, qui a trois syllabes en son nom. Nous aimons mieux qu'il se conuertisse, & l'en prions. Si le desespoir luy fait continuer son peché, & qu'il se mesle encore de parler insolemment, il doit auoir apprehension, qu'en soustenant la reputation d'vne Princesse, qui tient sa grandeur de Dieu & de la nature, on ne respecte point vne qualité acheptée. Si Monsieur le Cardinal fournit vne autrefois des memoires pour blasmer sa bien-factrice, il trouuera plus de resistance à ce dessein, qu'à la prise de Pignerole & de Nancy.

r
e
z
e
e
t,
-
-
n-
e
ur
n-
s,
t
is
n
n-
y
le
n-
la
fa
ne
Si
n-
fa
i-
h



No 2160

ULB Halle

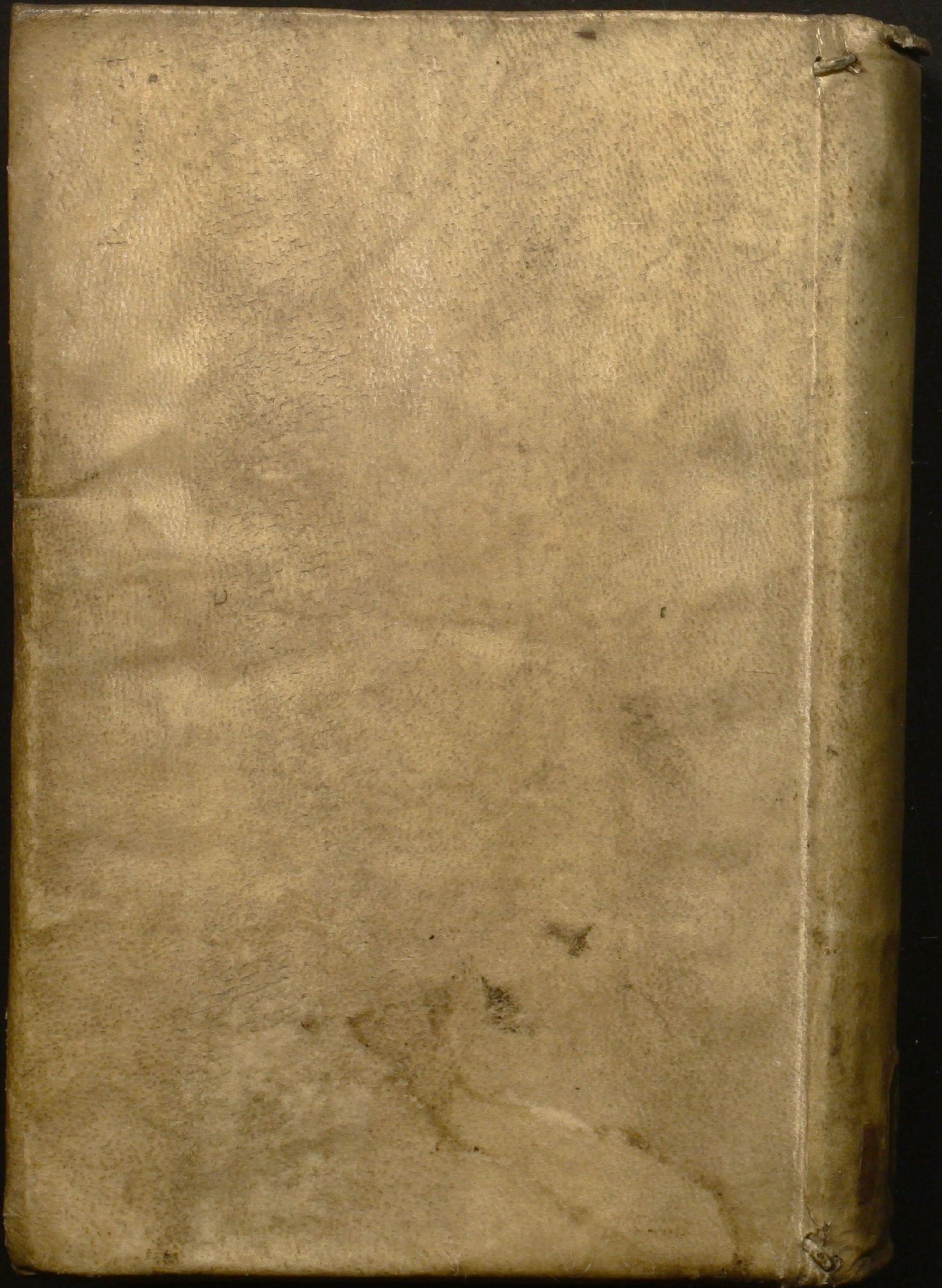
3

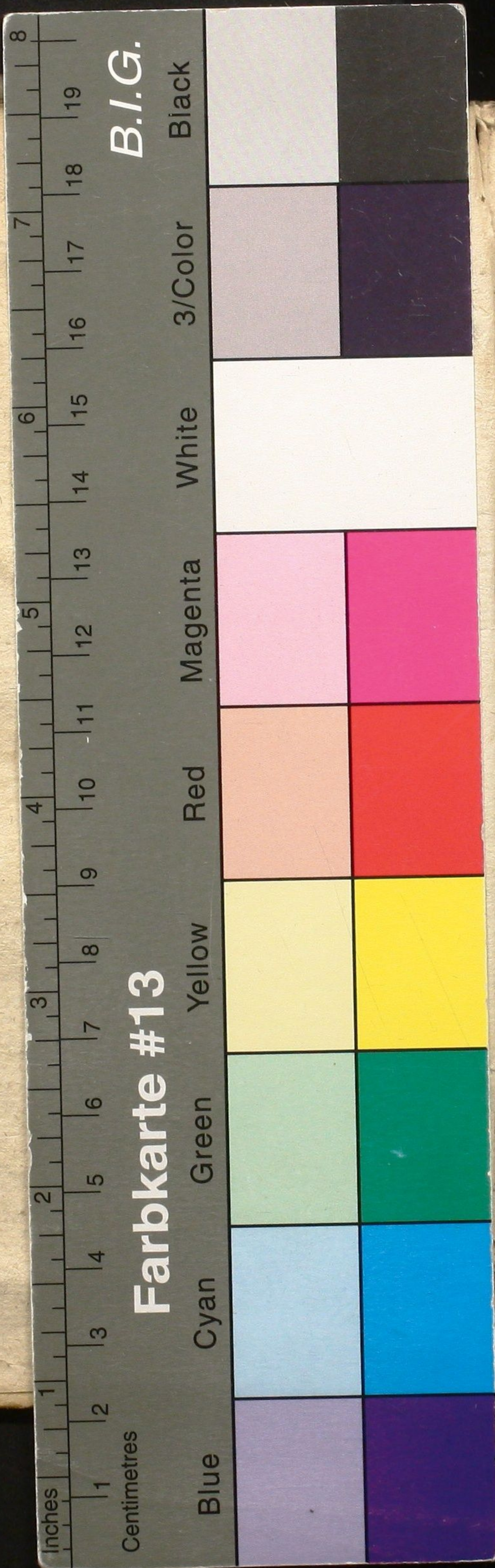
006 699 391



5b.

von ...

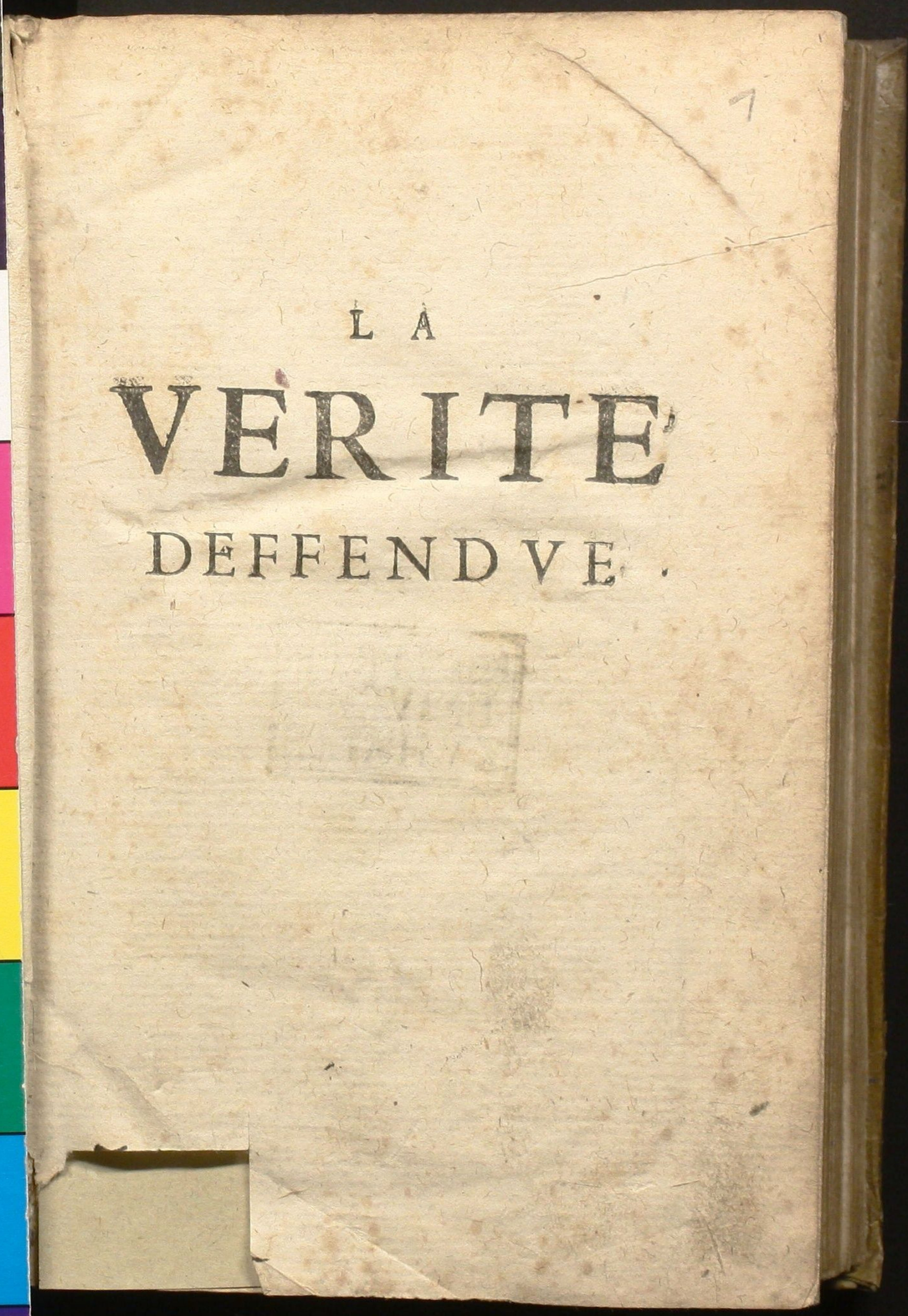




B.I.G.

Farbkarte #13

Blue Cyan Green Yellow Red Magenta White 3/Color Black



LA
VERITE
DEFFENDVE

